

---

**JOURNAUX**  
**DU**  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
**VOLUME LXIV**

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**TROISIÈME SESSION DE LA DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE**

=====  
**VOLUME LXIV**  
=====



=====  
**SON HONNEUR**  
**L'HONORABLE M. HENRY-GEORGE CARROLL**  
**LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE**  
=====

**QUÉBEC**  
**IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÉNEMENT**

—  
1930

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

---



CANADA,  
Province de Québec. }  
[L. S.]

H.-G. CARROLL

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.*

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,—

SALUT.

**A**TTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le SEPT JANVIER prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier

les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de la dite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce TRENTIEME jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne le vingtième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

---

MARDI LE 7 JANVIER 1930.

**L**E mardi septième jour de janvier, dans la vingtième année du règne de Notre Souverain Seigneur Georges V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la troisième session de la dix-septième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Grothé,*  
*Kelly,*

*Létourneau,*  
*Martin,*  
*Miles,*  
*Nicol,*  
*Ouellette,*  
*Pérodeau,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Simard,*  
*Thériault.*

La Masse étant placée sur le bureau,

L'honorable Orateur présente à la Chambre une commission sous le Grand Sceau, nommant *Ralph-Albert Benoit* greffier du Conseil législatif.

La commission est lue comme il suit :

CANADA, Province de Québec, [L.S.]	}	H.-G. CARROLL
--	---	---------------

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers; défenseur de la foi, empereur des Indes.*

A tous ceux qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.

SALUT:

**S**ACHEZ que, reposant pleine confiance en la loyauté, intégrité et capacité de *Ralph-Albert Benoit*, de la cité de *Québec*, dans notre province de *Québec*, Nous avons, de notre faveur spéciale, connaissance certaine et plein gré, commis, constitué et nommé, et par les présentes, commettons, constituons et nommons le dit *Ralph-Albert Benoit*, greffier du Conseil législatif de notre province de *Québec*, en remplacement de Monsieur *Robert Campbell*, qui est décédé.

Pour, par vous le dit *Ralph-Albert Benoit* tenir, exercer la dite charge de Greffier du Conseil législatif et en jouir avec tous les droits, pouvoirs, autorité, privilèges et avantages appartenant à la dite charge durant notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre Province de *Québec*: Témoin Notre très fidèle et bien aimé l'honorable M. *Henry-George Carroll*, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce septième jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil neuf cent-trente et de notre règne le vingtième.

Par ordre.

ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province.

L'honorable Orateur informe le Conseil Législatif que, d'après l'usage du parlement, le greffier de la Chambre haute prête le serment d'office devant l'Orateur.

L'orateur alors fait prêter serment au greffier comme suit :

Vous jurez et promettez sincèrement que vous porterez fidélité à Notre Souverain le Roi George V, par la grâce de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, et à ses héritiers et successeurs; que vous le défendrez au meilleur de votre pouvoir contre toutes conspirations et contre tout attentat qui pourrait être fait contre sa personne, sa couronne ou sa dignité; que vous ferez vos plus grands efforts pour découvrir et faire connaître à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, toutes trahisons, conspirations ou attentats que vous saurez exister contre lui, ou contre l'un d'entre eux. Et vous jurez tout cela sans aucune équivoque, restriction mentale ou réserve secrète, en renonçant à tous pardons et dispenses de toute personne ou autorité à ce contraire. Vous servirez bien et fidèlement Sa Majesté dans l'office de Greffier du Conseil Législatif de cette province, faisant de vraies minutes, et l'enregistrement des choses passées dans icelui, et vous tiendrez secrètes toutes les matières qui seront traitées dans cedit Conseil législatif. Vous ne les revèlerez avant qu'elles soient publiées qu'à ceux de qui elles doivent être connues, et vous exécuterez bien et effectivement tout ce qui est du ressort du greffier du Conseil législatif

Ainsi que Dieu vous soit en aide.

RALPH-ALBERT BENOIT

Assermenté, ce 7 janvier 1930.

ADÉLARD TURGEON,

*Orateur.*

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Henry-George Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,  
L'honorable orateur du Conseil législatif dit:

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Son Honneur le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer

---

les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu'un orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi; mais quand ce choix sera fait, Son Honneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

L'Assemblée législative s'en va et il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

À trois heures et demie de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Henry-George Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huisier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,  
L'honorable M. Téléphore-Damien Bouchard dit:

*Monsieur le lieutenant-gouverneur,*

L'Assemblée législative m'a choisi pour son orateur, bien que je ne me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

Et afin que l'Assemblée législative soit à même de se mieux acquitter de ses devoirs envers son Souverain et son pays, je réclame de sa part tous les droits et tous les privilèges qui ne peuvent lui être contestés; spécialement, je demande qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Votre personne en temps opportun, et que Votre Honneur veuille bien interpréter favorablement ses délibérations et ses actes.

L'honorable orateur du Conseil législatif dit alors:

*Monsieur l'Orateur,*

Je suis chargé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, dans votre intelligence et dans votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu, et de vous informer que Sa Majesté vous reconnaît pour orateur de la Chambre de l'Assemblée législative.

Je suis aussi chargé de vous assurer que l'Assemblée législative aura libre accès auprès de Son Honneur en temps opportun et qu'il interprètera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations ainsi que vos paroles et vos actes.

---

---

Alors il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres:

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

En présidant pour la première fois l'ouverture de la Législature et avant de vous inviter à commencer vos travaux, je désire vous offrir, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année. Puisse la Providence vous combler de ses bienfaits et continuer à se montrer généreuse envers notre Province.

Nous avons lieu d'être reconnaissants pour l'année qui vient de s'écouler. Une abondante récolte a couronné les efforts de nos cultivateurs. Pendant la saison active, nos ouvriers ont trouvé un travail abondant et rémunérateur. Les touristes ont envahi notre province en plus grand nombre que jamais, grâce à nos bonnes routes et à l'amélioration de notre hôtellerie. Au cours du dernier exercice financier, les recettes ont atteint un chiffre sans précédent, qui a permis à mon gouvernement de multiplier ses octrois à l'assistance publique, à l'hygiène, à l'instruction publique, à l'agriculture, à la voirie et à la colonisation.

Rien n'atteste mieux le prodigieux développement de notre province, sa prospérité et sa richesse, que l'accroissement de ses revenus sans augmentation d'impôts.

Cette marche ascendante fait nécessairement surgir de nouveaux problèmes, et crée des besoins auxquels mon gouvernement doit faire face. La province n'est réfractaire à aucun progrès. Elle est prête à toutes les initiatives, en restant cependant dans les bornes que lui dictent la prudence et ses moyens financiers.

L'agriculture et la colonisation étant la base de notre prospérité, mon gouvernement croit qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de nos comtés agricoles. Plusieurs circonscriptions électorales actuelles sont trop étendues pour qu'un député puisse donner à ceux qui les habitent l'attention voulue.

En vue de mieux protéger l'épargne populaire, mon gouvernement vous demandera de remettre à l'étude le projet de loi qui vous a été soumis l'année dernière relativement à la vente des actions et obligations de certaines compagnies.

Les dispositions de nos lois qui règlent les droits auxquelles sont assujetties les successions demandent à être révisées. Vous aurez à étudier un projet de loi visant à diminuer les impôts sur les successions modestes, à favoriser les familles nombreuses et à exempter de tout impôt les legs destinés à certains hôpitaux.

Après avoir pris à sa charge tout l'entretien des grandes routes de la province et avoir ainsi soulagé les contribuables d'un fardeau parfois trop

lourd, mon gouvernement désire faire encore davantage. Il se propose d'assumer maintenant à ses frais l'entretien des ponts situés sur ces grandes routes.

Plusieurs problèmes sociaux d'une grande importance sont à l'ordre du jour. Dans les autres provinces et à l'étranger, on a tenté, avec plus ou moins de succès, d'en résoudre quelques-uns. Mon gouvernement n'entend pas se soustraire à son devoir. Il a l'intention de vous soumettre un projet de loi créant une commission composée d'économistes pour étudier les divers systèmes d'assurance sociale, de placement familial, de pension de vieillesse, et certains autres problèmes sociaux de cet ordre. Il croit qu'une étude complète de ces différentes questions, faites à la lumière de l'expérience acquise ailleurs, nous vaudra une solution satisfaisante.

Mon gouvernement se propose de faire immédiatement l'essai du système Grancher, qui réussit fort bien en France, pour le placement des enfants débiles et menacés de contagion. Il fera également un vigoureux effort pour prendre soin des personnes âgées et des enfants indigents.

Diverses autres mesures vous seront soumises, dont les unes sont destinées à protéger et répandre l'élevage du renard et des animaux à fourrure, et dont les autres visent à fournir des octrois additionnels à nos écoles d'agriculture, à encourager nos petites industries domestiques, tout particulièrement la mise en conserve des fruits et légumes, et à favoriser l'agriculture en général.

On vous demandera également de légiférer pour assurer une coopération plus étroite entre les cultivateurs, mon gouvernement étant convaincu que le succès de l'agriculture dépend d'une telle coopération.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

L'étude des comptes publics vous démontrera l'état florissant de nos finances. L'excédent budgétaire du dernier exercice, dont une partie a été appliquée au rachat de notre dette provinciale, est un des plus considérables que nous ayons enregistrés. Nos revenus n'ont jamais atteint un chiffre aussi élevé depuis la Confédération. Obtenus sans surcroît d'impôts, ils sont un indice manifeste des progrès que notre province a réalisés.

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires à l'administration pour le prochain exercice.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vous aurez à légiférer sur diverses questions d'intérêt général. Je prie Dieu de vous éclairer et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de sa Majesté le Roi.

Alors l'Assemblée législative s'en va et il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de se retirer.

L'honorable M. *Bryson* présente un bill (A) concernant l'Agriculture. Ledit bill est lu une première fois *pro forma*.

L'honorable M. *Narcisse Pérodeau* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Narcisse Pérodeau*, accompagné des honorables MM. *Bryson* et *Garneau* s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit :

CANADA

Province de Québec,  
(L.S.)

H.-G. CARROLL.

*GEORGE V*, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Narcisse Pérodeau*, notaire à Montréal,

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Montarville en remplacement de l'honorable M. Joseph-Léonide Perron, démissionnaire.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Narcisse Pérodeau*, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tenue ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

---

*TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de la dite province.*

*Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce vingt-huitième jour de novembre, l'an de grâce mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne le vingtième.*

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Narcisse Pérodeau* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Narcisse Pérodeau* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Elisée Thériault* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit:

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Elisée Thériault*, accompagné des honorables MM. *Bryson* et *Létourneau*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit:

CANADA  
Province de Québec,  
(L.S.)

H.-G. CARROLL.

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Elisée Thériault*, conseil du roi, de la ville de Québec,

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner

la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Kennebec, en remplacement de l'honorable M. Joseph-Edouard Caron, démissionnaire.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Elisée Thériault*, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

*TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.*

*Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce vingt-sixième jour d'avril, l'an de grâce mil neuf cent vingt-neuf et de notre règne le dix-neuvième.*

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Elisée Thériault* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Elisée Thériault* s'avancant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Jacob Nicol* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit:

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Jacob Nicol*, accompagné des honorables MM. Pérodeau & Bryson s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit:

CANADA  
Province de Québec,  
(L.S.)

H.-G. CARROLL.

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Jacob Nicol*, avocat à Sherbrooke,

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Bedford en remplacement de M. Joseph-Jean-Baptiste Gosselin, décédé.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Jacob Nicol*, notwithstanding tous empêchement et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tenue ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

*TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.*

*Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce seizième jour de septembre, l'an de grâce mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne le vingtième.*

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Jacob Nicol* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Jacob Nicol* s'avancant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Joseph-Ferdinand Daniel* se présente à la barre de la

Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Joseph-Ferdinand Daniel*, notaire à Saint-Esprit accompagné des honorables MM. *Pérodeau et Grothé* s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit :

CANADA  
Province de Québec,  
(L.S.)

H.-G. CARROLL.

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Joseph-Ferdinand Daniel*, notaire à Saint-Esprit,

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Lanaudière en remplacement de M. Gaspard De Serres, décédé.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Joseph-Ferdinand Daniel*, nonobstant tous empêchement et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tiennent ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

*TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.*

*Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce trentième jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne le vingtième.*

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

L.-P. GEOFFRION.

---

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Joseph-Ferdinand Daniel* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Joseph-Ferdinand Daniel* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable orateur rapporte le discours que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Résolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis à ladite commission de s'assembler dans cette Chambre quand elle le jugera nécessaire.

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit :

H.-G. CARROLL.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits status.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 7 janvier 1930.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 8 JANVIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 1—De J.-D. Williams et autres;

N° 2—Du Rév. J.-M. Jensen et autres.

Par l'honorable M. *Power*:

N° 3—De Cedric Hands;

N° 4—De Joseph Dinovitzer et autres.

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 5—De Robert-P. Jellett et autres.

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 6—De Willie Fredette et autres.

Par l'honorable M. *Grothé*:

N° 7—De Paul Allard.

Par l'honorable M. *Thériault*:

N° 8—De dame Claudia Beaulieu et autres;

N° 9—De Joseph Allard;

N° 10—Des RR. PP. Eudistes de la Province de Québec;

N° 11—De la Quebec & Western Railway Company.

Par l'honorable M. *Daniel*:

N° 12—De la ville de Saint-Jérôme;

N° 13—De Lia St-Denis;

N° 14—De l'Anglo-Canadian Insurance Corporation Limited.

Par l'honorable M. *Simard*:

N° 15—D'Israël Dupré et autres;

N° 16—De la Commission des écoles catholiques de Montréal;

N° 17—De l'Association d'assurance mutuelle des Fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal;

N° 18—De la Prévoyance.

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 19—De la cité de Lachine;

N° 20—De la ville Lasalle;

N° 21—De J.-N. Cabana et autres.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 22 janvier courant.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcé du trône à l'ouverture de la session, il est—

Propose par l'honorable M. *Thériault*, secondé par l'honorable M. *Nicol*, et—

Résolu que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

*A Son Honneur*

*Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, secondé par l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, secondé par l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonnée que ladite adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Ordres permanents et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson*, *Champagne*, *Chapais*, *Choquette*, *Du Tremblay*, *Garneau*, *Pérodeau* et *Thériault*.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Amyot*, *Bryson*, *Garneau*, *Grothé*, *Létourneau*, *Martin*, *Miles*, *Pérodeau*, *Roberge* et *Turgeon* forment une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec instruction de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Carrel*, *Champagne*, *Choquette*, *Daniel*, *Girouard*, *Grothé*, *Létourneau*, *Pérodeau* et *Roberge*.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du Comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Chapais*, *Choquette*, *Daniel*, *Girouard*, *Kelly*, *Pérodeau*, *Power* et *Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session et faire rapport sur iceux, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson*, *Champagne*, *Chapais*, *Du Tremblay*, *Garneau*, *Nicol*, *Ouellette*, *Pérodeau*, *Turgeon* et *Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privés avec pouvoir de délibérer et de s'enquérir de toutes les affaires et matières qui seront renvoyées à ladite commission, de faire de temps à autre des rapports

---

exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Nicol, Ouellette, Pérodeau, Power, Roberge, Simard, Thériault, Turgeon et Vilas.*

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Nicol, Ouellette, Pérodeau, Power, Roberge, Simard, Thériault, Turgeon et Vilas.*

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières d'une nature publique ayant trait au Code civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur toutes les affaires et matières qui seront renvoyées à ladite commission, de faire des rapports et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Nicol, Ouellette, Pérodeau, Power, Roberge, Simard, Thériault, Turgeon et Vilas.*

L'honorable M. *Pérodeau*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, propose :

Que par respect pour la mémoire de l'honorable M. *Gosselin*, décédé, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue affirmativement.

Et la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 22 JANVIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Thériault,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Bryson*:

N° 22—De la James MacLaren Company Limited;

N° 23—De la cité de Hull.

Par l'honorable M. *Garneau*:

N° 24—Des Prévoyants du Canada.

Par l'honorable M. *Champagne*:

N° 25—De la cité d'Outremont;

N° 26—D'Eugène Labelle et autres;

N° 27—De dame Régina Gougeon et autres;

N° 28—De F.-X. Décarie et autres;

N° 29—De la municipalité du comté de Laval.

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 30—De la Congrégation du T. S. Rédempteur.

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 31—D'Adrien Lepage et autres.

---

---

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 32—Du Bureau central des écoles protestantes de Montréal.

Par l'honorable M. *Power*:

N° 33—De la Shawinigan Water & Power Company;

N° 34—De la St. Francis Valley Railway Company;

N° 35—Des commissaires d'écoles catholiques de Québec.

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 36—De la cité de Grand'Mère.

Par l'honorable M. *Grothé*:

N° 37—De la Commission Métropolitaine de Montréal;

N° 38—De la ville de Saint-Laurent;

N° 39—De dame G.-H. Matthews et autres;

N° 40—D'Adolphe Lemay et autres;

N° 41—De l'Association des Optométristes et Opticiens de la Province de Québec.

Par l'honorable M. *Thériault*:

N° 42—De la Montreal Trust Company;

N° 43—De la paroisse de S.-Zéphirin de la Tuque;

N° 44—De l'Union St-Joseph de Drummondville;

N° 45—De la ville de Bagotville;

N° 46—De R.-O. Swezey et autres;

N° 47—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company;

N° 48—De l'Alma & Jonquières Railway Company;

N° 49—De la ville de La Tuque;

N° 50—De la cité de Québec;

N° 51—De Joseph Goldberg;

N° 52—De l'abbé G.-E. Chapleau et autres;

N° 53—De Victor Capelovitch;

N° 54—De J.-A. Dobrofsky;

N° 55—De L.-M. Dobrofsky;

N° 56—De S.-M. Dobrofsky;

N° 57—De la cité de Shawinigan-Falls;

N° 58—De la cité de Lévis;

N° 59—De la Quebec Labrador Railway Company;

N° 60—Des Rentiers de l'Avenir.

Par l'honorable M. *Nicol*:

N° 61—De dame Honorine Mélançon;

N° 62—De Raymond Masson et autres;

- 
- N° 63—De l'University Club of Montreal;  
N° 64—De S.-A. Robinson et autres;  
N° 65—De la ville de Lennoxville;

Par l'honorable M. *Daniel*:

- N° 66—De J.-Arthur Gadoury;  
N° 67—De la ville de Laval-des-Rapides.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 2—Du Rév. John-M. Jensen et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de St. Ansgar's Danish Evangelical Lutheran Church in Quebec;

N° 4—De Joseph Dinovitzer et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Congrégation Bnaï Israël;

N° 5—De Robert-P. Jellett et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "The Pension Fund Society of the Royal Trust Company";

N° 6—De Willie Fredette et autres, demandant l'autorisation de vendre un certain immeuble substitué;

N° 7—De Paul Allard, demandant l'autorisation d'exercer sa profession de dentiste dans la province de Québec;

N° 9—De Joseph Allard, demandant la ratification d'un certain acte de vente se rapportant aux lots 93 et 94 de Saint-Nicolas;

N° 12—De la ville de Saint-Jérôme, demandant la ratification d'un règlement adopté le 29 août 1929 concernant l'évaluation des propriétés de la Dominion Rubber Company Limited;

N° 14—De l'Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited, demandant la ratification et la validation de certaines résolutions de ses directeurs et certains autres privilèges;

N° 15—D'Israël Dupré et autres demandant une extension de pouvoirs des exécuteurs testamentaires de la succession de J.-Arthur Ville-neuve;

N° 18—De La Prévoyance, demandant des amendements à sa charte;

N° 19—De la cité de Lachine, demandant la validation d'une vente d'immeubles par elle faite à la Dominion Bridge Company Limited;

N° 20—De la ville Lasalle, demandant des amendements à sa charte;

N° 21—De J.-N. Cabana et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Montreal Mutual Insurance Company.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 1—Du Rév. J.-D. Williams et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Christian & Missionary Alliance in Quebec;

N° 3—De Cedric Hands, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 8—De dame Claudia Beaulieu et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de Les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis;

N° 10—Des RR. PP. Eudistes de la Province de Québec, demandant des amendements à leur charte;

N° 11—De la Quebec and Western Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 13—De Lia St-Denis, demandant la confirmation de certaines ventes de propriétés léguées par dame Blanche-Céline St-Denis;

N° 16—De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte et l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 17—De l'Association d'Assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal, demandant des amendements à sa charte et un changement de nom en celui de "L'Assurance Mutuelle des fabriques de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*,

Lesdites pétitions sont renvoyées à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 21 janvier 1930.

*Résolu* que les honorables MM. *Taschereau, Mercier, Galipeault, Dillon, Ouellet et McMaster*; MM. *Bédard, Bernard, Blain, Bullock, Côté, Crépeau, Gault, Houde, Oliver, Roy, Thurber* et *Vautrin* soient nommés membres de la commission de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans la commission mixte des deux Chambres qui est chargée d'assister MM. les orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus; et

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 21 janvier 1930

*Résolu* qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former une commission mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Taschereau, David, Dillon* et *McMaster*, MM. *Bergeron, Cohen, Duplessis, Houde, Saurette, Savoie* et *Smart* représenteront cette Chambre dans ladit commission mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonne qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session est composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Martin, Miles, Pérodeau, Roberge* et *Turgeon* soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans le dit comité mixte.

L'honorable M. *Pérodeau* dépose sur le bureau:—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1928;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1928.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne

---

JEUDI LE 23 JANVIER 1930.

(Séance à 11 h. du matin.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélar Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 68—De F.-G. Abraham et autres.

Par l'honorable M. *Nicol*:

N° 69—De la ville de Chicoutimi.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 22—De la James MacLaren Company, Limited, demandant la ratification du règlement N° 54 du village de Masson et la ratification d'une résolution des commissaires d'écoles de N.-D.-des-Neiges de Masson;

N° 23—De la cité de Hull, demandant des amendements à sa charte;

N° 24—Des Prévoyants du Canada, demandant des amendements à leur charte;

N° 25—De la cité d'Outremont, demandant des amendements à sa charte;

N° 26—D'Eugène Labelle et autres, demandant le changement de certaines dispositions du testament de feu Eusèbe Labelle;

N° 27—De Dame Régina Gougeon et autres, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 28—De F.-X. Décarie et autres, demandant l'imposition de certaines obligations à la cité de Montréal;

---

N° 29—De la municipalité du comté de Laval, demandant l'autorisation de prendre à sa charge l'entretien de certains chemins moyennant la contribution de toutes les municipalités dudit comté;

N° 30—De la Congrégation du Très Saint-Rédempteur demandant des amendements à sa charte;

N° 31—D'Adrien Lepage et autres, demandant l'augmentation de la pension qu'ils reçoivent de la cité de Montréal;

N° 32—Du Bureau central des écoles protestantes de Montréal, demandant certains pouvoirs pour les bureaux locaux sous sa juridiction;

N° 33—De la Shawinigan Water & Power Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 34—De la St. Francis Valley Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 35—Des commissaires d'écoles catholiques de Québec, demandant l'autorisation d'effectuer un emprunt;

N° 36—De la cité de Grand'Mère, demandant des amendements à sa charte;

N° 37—De la Commission métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 38—De la ville de Saint-Laurent, demandant des amendements à sa charte;

N° 39—De dame G.-H. Matthews et autres demandant des amendements concernant la succession de feu John Pratt;

N° 40—D'Adolphe Lemay et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "l'Association des Directeurs de Funérailles de la province de Québec";

N° 41—De l'Association des optométristes-opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 42—De la Montreal Trust Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 44—De l'Union Saint-Joseph de Drummondville, demandant des amendements à sa charte;

N° 45—De la ville de Bagotville, demandant la détermination de sa limite est;

N° 46—De R.-O. Sweezey et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Beauharnois Railway Company;

N° 48—De l'Alma & Jonquière Railway Company, demandant de amendements à sa charte;

N° 49—De la ville de La Tuque, demandant des amendements à sa charte;

N° 50—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 51—De Joseph Goldberg, demandant son admission à l'exercice de la médecine, après examen;

N° 52—De l'abbé G.-E. Chapleau et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom d'"Œuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil";

N° 53—De Victor Capelovitch, demandant le changement de son nom en celui de Cape;

N° 54—De J.-A. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsay;

N° 55—De L.-M. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsey;

N° 56—De S.-M. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsey;

N° 57—De la cité de Shawinigan-Falls, demandant la ratification d'une entente avec certaines compagnies industrielles et l'autorisation de faire des emprunts;

N° 58—De la cité de Lévis, demandant la révision et la refonte de sa charte;

N° 60—Des Rentiers de l'Avenir, demandant des amendements à leur charte;

N° 61—De dame Honorine Mélançon, demandant la ratification des titres de l'immeuble 231 de Saint-Jérôme;

N° 62—De Raymond Masson et autres, demandant la ratification d'un certain acte de vente par les exécuteurs testamentaires de la succession Masson;

N° 63—De l'University Club of Montreal, demandant des amendements à sa charte;

N° 64—De S.-A. Robinson, demandant son admission à l'exercice de la profession de dentiste, après examen;

N° 65—De la ville de Lennoxville, demandant des amendements à sa charte;

N° 66—De J.-Arthur Gadoury, demandant la validation d'un certain acte de vente du 12 avril 1911.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 43—De la paroisse de Saint-Zéphirin de la Tuque, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 47—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 59—De la Quebec Labrador Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 67—De la ville Laval-des-Rapides, demandant des amendements à sa charte;

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*,

Lesdites pétitions sont renvoyées à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

---

L'honorable M. *Bryson* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 23 janvier 1930.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 23 janvier 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :—

L'honorable M. *Choquette* a été nommé président, et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 2—Du Rév. John-M. Jensen et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de St. Ansgar's Danish Evangelical Lutheran Church in Quebec;

N° 4—De Joseph Dinovitzer et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Congrégation Bnaï Israël;

N° 5—De Robert-P. Jellett et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "The Pension Fund Society of the Royal Trust Company";

N° 6—De Willie Fredette et autres, demandant l'autorisation de vendre un certain immeuble substitué;

N° 9—De Joseph Allard, demandant la ratification d'un certain acte de vente se rapportant aux lots 93 et 94 de Saint-Nicolas;

N° 14—De l'Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited, demandant la ratification et la validation de certaines résolutions de ses directeurs et certains autres privilèges;

N° 15—D'Israël Dupré et autres demandant une extension de pouvoirs des exécuteurs testamentaires de la succession de J.-Arthur Ville-neuve;

N° 18—De La Prévoyance, demandant des amendements à sa charte;

N° 19—De la cite de Lachine, demandant la validation d'une vente d'immeubles par elle faite à la Dominion Bridge Company Limited;

N° 20—De la ville Lasalle, demandant des amendements à sa charte;

N° 21—De J.-N. Cabana et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Montreal Mutual Insurance Company.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 23 janvier 1930.

La commission de législation, nommée avec pouvoirs de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées, à l'honneur de présenter son premier rapport.

---

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.  
La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE.

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol*, présente le premier rapport de la commission des contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DES CONTINGENTS

Ce 23 janvier 1930.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Nicol* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

JACOB NICOL,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 23 janvier 1930.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la

---

salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Roberge* a été nommé président de cette commission.  
Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon* présente le premier rapport de la commission  
des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 23 janvier 1930.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui  
suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turgeon* a été nommé président et la commission  
recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

ADÉLARD TURGEON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Turgeon*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée au mercredi 5 février prochain, à 3 h. 30 après-midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 5 FÉVRIER 1930.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chicquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau.</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Daniel*:

N° 70—De Gédéon Fredette fils.

Par l'honorable M. *Thériault*:

N° 71—De Maurice Hartt.

Par l'honorable M. *Létourneau*:

N° 72—De la Société S.-Jean-Baptiste de Québec.

Par l'honorable M. *Roberge*:

N° 73—Des syndics de la paroisse de Sainte-Thérèse d'Amos.

Par l'honorable M. *Nicol*:

N° 74—Du Last Post Fund.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 68—De F.-G. Abraham et autres, demandant que leur nom soit changé en celui de Charters;

---

N° 69—De la ville de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux jugements en séparation de biens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 12) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux interdictions, aux nominations de conseils judiciaires et aux séparations de biens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Cedric Hands, bachelier en droit civil, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 78) intitulé: "Loi autorisant la vente d'un certain immeuble donné à Arthur Fredette par Gédéon Fredette, père", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79)

---

intitulé: “Loi permettant à Victor Capelovitch de changer son nom de famille de Capelovitch en celui de Cape”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 80) intitulé: “Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d’écoles catholiques romains de la cité de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 81) intitulé: “Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 83) intitulé: “Loi modifiant la charte de “les Pères Eudistes de la province de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 86) intitulé: “Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 90) intitulé: “Loi modifiant la charte de *Montreal Trust Company*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

---

---

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Frederick Gerald Abraham et d'autres personnes, portant le nom d'Abraham, en celui de Charters", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94) intitulé: "Loi ratifiant la vente de certains lots de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonne que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102) intitulé: "Loi concernant *University Club of Montreal*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de "la Congrégation du Très Saint-Répempteur", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106) intitulé: "Loi constituant en corporation "L'Œuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 109) intitulé: "Loi concernant *Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Goldberg à la pratique de la médecine, après examens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Joseph-Arthur Villeneuve", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 127) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134)

---

intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pension Fund Society of The Royal Trust Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 6 FÉVRIER 1930.

(Séance à 11 h. du matin.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélar*d Turgeon, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,  
Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 70—De Gédéon Fredette fils et autres, demandant l'autorisation de vendre certains biens;

N° 71—De Maurice Hartt, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 72—De la Société S.-Jean-Baptiste de Québec, demandant des amendements à sa charte.

N° 74—Du Last Post Fund, demandant l'autorisation de posséder et d'exploiter un cimetière et certains autres privilèges.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 73—Des syndics de la paroisse de S.-Thérèse-d'Amos, demandant la ratification d'un certain acte de cotisation et l'autorisation de tenir compte de certains démembrements dans leurs révisions à venir.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

---



---

## CONSEIL LÉGISLATIF

### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 6 février 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, à trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 7—De Paul Allard, demandant l'autorisation d'exercer sa profession de dentiste dans la province de Québec;

N° 12—De la ville de Saint-Jérôme, demandant la ratification d'un règlement adopté le 29 août 1929 concernant l'évaluation des propriétés de la Dominion Rubber Company Limited;

N° 22—De la James MacLaren Company, Limited, demandant la ratification du règlement n° 54 du village de Masson et la ratification d'une résolution des commissaires d'écoles de N.-D.-des-Neiges de Masson;

N° 23—De la cité de Hull, demandant des amendements à sa charte;

N° 24—Des Prévoyants du Canada, demandant des amendements à leur charte;

N° 25—De la cité d'Outremont, demandant des amendements à sa charte;

N° 26—D'Eugène Labelle et autres, demandant le changement de certaines dispositions du testament de feu Eusèbe Labelle;

N° 27—De Dame Régina Gougeon et autres, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 28—De F.-X. Décarie et autres, demandant l'imposition de certaines obligations à la cité de Montréal;

N° 29—De la municipalité du comté de Laval, demandant l'autorisation de prendre à sa charge l'entretien de certains chemins moyennant la contribution de toutes les municipalités dudit comté;

N° 30—De la Congrégation du Très Saint-Rédempteur demandant des amendements à sa charte;

N° 31—D'Adrien Lepage et autres, demandant l'augmentation de la pension qu'ils reçoivent de la cité de Montréal;

N° 32—Du Bureau central des écoles protestantes de Montréal, demandant certains pouvoirs pour les bureaux locaux sous sa juridiction;

N° 33—De la Shawinigan Water & Power Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 35—Des commissaires d'écoles catholiques de Québec, demandant l'autorisation d'effectuer un emprunt;

---

N° 36—De la cité de Grand'Mère, demandant des amendements à sa charte;

N° 37—De la Commission métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 38—De la ville de Saint-Laurent, demandant des amendements à sa charte;

N° 39—De dame G.-H. Matthews et autres demandant des amendements concernant la succession de feu John Pratt;

N° 40—D'Adolphe Lemay et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "l'Association des Directeurs de Funérailles de la province de Québec";

N° 41—De l'Association des optométristes-opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 42—De la Montreal Trust Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 44—De l'Union Saint-Joseph de Drummondville, demandant des amendements à sa charte;

N° 45—De la ville de Bagotville, demandant la détermination de sa limite est;

N° 46—De R.-O. Sweezey et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Beauharnois Railway Company;

N° 48—De l'Alma & Jonquière Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 49—De la ville de La Tuque, demandant des amendements à sa charte;

N° 51—De Joseph Goldberg, demandant son admission à l'exercice de la médecine, après examen;

N° 52—De l'abbé G.-E. Chapleau et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom d'"Œuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil";

N° 53—De Victor Capelovitch, demandant le changement de son nom en celui de Cape;

N° 57—De la cité de Shawinigan-Falls, demandant la ratification d'une entente avec certaines compagnies industrielles et l'autorisation de faire des emprunts;

N° 58—De la cité de Lévis, demandant la révision et la refonte de sa charte;

N° 60—Des rentiers de l'Avenir, demandant des amendements à leur charte;

N° 62—De Raymond Masson et autres, demandant la ratification d'un certain acte de vente par les exécuteurs testamentaires de la succession Masson;

N° 63—De l'University Club of Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 65—De la ville de Lennoxville, demandant des amendements à sa charte;

N° 68—De F.-G. Abraham et autres, demandant que leur nom soit changé en celui de Charters;

N° 69—De la ville de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte.

Les requêtes suivantes soumises pour irrégularités ont dûment été régularisées:

N° 1—Du Rév. J.-D. Williams et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Christian & Missionary Alliance in Quebec;

N° 13—De Lia St-Denis, demandant la confirmation de certaines ventes de propriétés léguées par dame Blanche-Céline St-Denis;

N° 16—De la commission des écoles catholiques de Montréal demandant des amendements à sa charte et l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 47—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 67—De la ville Laval-des-Rapides, demandant des amendements à sa charte;

En ce qui concerne les requêtes suivantes:—

N° 17—De l'Association d'Assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal, demandant des amendements à sa charte et un changement de nom en celui de "L'Assurance Mutuelle des fabriques de Montréal";

N° 43—De la paroisse de Saint-Zéphirin de la Tuque, demandant l'autorisation de contracter un emprunt,—

les intéressés ayant déclaré que l'association, dans un cas, et la municipalité dans l'autre, ne possèdent pas de sceau, votre commission recommande que la règle 34 soit suspendue quant à ces deux requêtes.

En ce qui concerne les requêtes suivantes:—

N° 3—De Cedric Hands, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 8—De Dame Claudia Beaulieu et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de Les sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis;

N° 10—Des RR. PP. Eudistes de la province de Québec, demandant des amendements à leur charte;

---

N° 11—De la Québec and Western Railway Company, demandant des amendements à sa charte;—

auxquelles sont attachés des documents, permission a été accordée par votre commission d'enlever les documents en question;

En ce qui concerne la requête

N° 59—De la Québec Labrador Railway Company, demandant des amendements à sa charte,—

à laquelle il manque le sceau de la compagnie et les signatures requises, votre commission, après avoir pris connaissance de la résolution de la commission provisoire de la compagnie et instruite du fait que la compagnie ne possède pas de sceau officiel, recommande que la règle 34 soit suspendue et que la signature d'un des directeurs provisoires qui y est apposée soit considérée suffisante.

Et votre commission recommande que toutes telles requêtes ci-haut énumérées soient lues et reçues.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Les requêtes mentionnées au susdit rapport sont en conséquence lues et reçues:

N° 1—Du Rév. J.-D. Williams et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Christian & Missionary Alliance in Quebec;

N° 3—De Cedric Hands, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 8—De dames Claudia Beaulieu et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de Les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis;

N° 10—Des RR. PP. Eudistes de la Province de Québec, demandant des amendements à leur charte;

N° 11—De la Québec and Western Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 13—De Lia St-Denis, demandant la confirmation de certaines ventes de propriétés léguées par dame Blanche-Céline St-Denis;

N° 16—De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte et l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 17—De l'Association d'Assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal, demandant des amendements à sa charte et un changement de nom en celui de "L'Assurance Mutuelle des fabriques de Montréal";

N° 43—De la paroisse de Saint-Zéphirin de la Tuque, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 47—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 59—De la Quebec Labrador Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 67—De la ville Laval-des-Rapides, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. Bryson, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 11 février courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 78) intitulé: "Loi autorisant la vente d'un certain immeuble donné à Arthur Fredette par Gédéon Fredette, père",

Sur la motion de l'honorable M. Simard, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Simard, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 79) intitulé: "Loi permettant à Victor Capelovitch de changer son nom de famille de Capelovitch en celui de Cape",

Sur la motion de l'honorable M. Miles, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Miles, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 80) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. Létourneau, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 81) intitulé:  
"Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt",  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 86) intitulé:  
"Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal",  
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 90) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de *Montreal Trust Company*",  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 93) intitulé:  
"Loi changeant le nom de famille de Frederick Gerald Abraham et d'autres personnes, portant le nom d'Abraham, en celui de Charters",  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 94) intitulé:  
"Loi ratifiant la vente de certains lots de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis;  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

---



---

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95) intitulé:  
 “Loi modifiant la charte de la ville Lasalle”,

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102) intitulé:  
 “Loi concernant *University Club of Montreal*”,

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 105) intitulé:  
 “Loi modifiant la charte de “la Congrégation du Très Saint-Rédempteur”,

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 106) intitulé:  
 “Loi constituant en corporation “L'Œuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil”,

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 109) intitulé:  
 “Loi concernant *Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited*”,

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 117) intitulé:  
 “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de  
 Québec à admettre Joseph Goldberg à la pratique de la médecine, après  
 examens”,

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 126) intitulé:  
 "Loi concernant la succession de feu Joseph-Arthur Villeneuve",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 127) intitulé:  
 "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 134) intitulé:  
 "Loi constituant en corporation *The Pension Fund Society of The Royal Trust Company*",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 138) intitulé:  
 "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du  
 Conseil législatif depuis sa dernière vérification.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
 Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes con-  
 tingents.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

---

MARDI LE 11 FÉVRIER 1930.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,  
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 73—Des syndics de la paroisse de Ste-Thérèse-d'Amos, demandant la ratification d'un certain acte de cotisation et l'autorisation de tenir compte de certains démembrements dans leurs révisions à venir.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation La Prévoyance", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Paul Allard à la pratique de la profession de chirurgie-dentaire", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96) intitulé: "Loi validant une vente d'immeuble par la cité de Lachine à la *Dominion Bridge Company, Limited*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101) intitulé: "Loi constituant en corporation "Les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Union Saint-Joseph de Drummondville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère, définissant le territoire qui constitue sa municipalité et ratifiant un règlement d'emprunt", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131) intitulé: "Loi ratifiant un arrangement conclu entre la cité de Shawinigan-Falls et certaines compagnies, relativement à l'évaluation de leurs biens imposables, approuvant le règlement d'emprunt No 306 de ladite cité, et lui accordant le pouvoir de rembourser les contribuables qui ont pavé des ruelles à leurs frais", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 12 FÉVRIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Girouard,</i>	

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 12 février 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, à trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 1—Du Rév. J.-D. Williams et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Christian & Missionary Alliance in Quebec;

N° 3—De Cedric Hands, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 8—De dame Claudia Beaulieu et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de **Les Sœurs** de la Visitation Sainte-Marie de Lévis;

N° 10—Des RR. PP. Eudistes de la Province de Québec, demandant des amendements à leur charte;

N° 11—De la Quebec and Western Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 13—De Lia St-Denis, demandant la confirmation de certaines ventes de propriétés léguées par dame Blanche-Céline St-Denis;

N° 16—De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte et l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 17—De l'Association d'Assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal, demandant des amendements à sa charte et un changement de nom en celui de "L'Assurance Mutuelle des fabriques de Montréal";

N° 43—De la paroisse de Saint-Zéphirin de la Tuque, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 47—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 67—De la ville Laval-des-Rapides, demandant des amendements à sa charte;

N° 70—De Gédéon Fredette fils et autres, demandant l'autorisation de vendre certains biens;

N° 71—De Maurice Hartt, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 72—De la Société S.-Jean-Baptiste de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 74—Du Last Post Fund, demandant l'autorisation de posséder et d'exploiter un cimetière et certains autres privilèges.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 79) intitulé: "Loi permettant à Victor Capelovitch de changer son nom de famille de Capelovitch en celui de Cape", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 80) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 86) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de *Montreal Trust Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 93) intitulé: "Loi changeant la nom de famille de Frederick Gerald Abraham et d'autres personnes, portant le nom d'Abraham, en celui de Charters", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 94) intitulé: "Loi ratifiant la vente de certains lots de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 117) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Goldberg à la pratique de la médecine, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 126) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Joseph-Arthur Villeneuve", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 127) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

---

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux jugements en séparation de biens",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 12) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux interdictions, aux nominations de conseils judiciaires et aux séparations de biens",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 75) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Cedric Hands, bachelier en droit civil, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de "les Pères Eudistes de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 139) intitulé:  
“Loi modifiant la charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76) intitulé:  
“Loi modifiant la loi constituant en corporation La Prévoyance”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 77) intitulé:  
“Loi modifiant la charte de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques  
des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 85) intitulé:  
“Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Qué-  
bec à admettre Paul Allard à la pratique de la profession de chirurgie den-  
taire”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 89) intitulé:  
“Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jon-  
quières”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 96) intitulé:  
"Loi validant une vente d'immeuble par la cité de Lachine à la *Dominion  
Bridge Company, Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101) intitulé:  
"Loi constituant en corporation "Les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie  
de Lévis",

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 121) intitulé:  
"Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la  
province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois,

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 125) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de l'Union Saint-Joseph de Drummondville",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 130) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère, définissant le territoire  
qui constitue sa municipalité et ratifiant un règlement d'emprunt",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 131) intitulé: "Loi ratifiant un arrangement conclu entre la cité de Shawinigan-Falls et certaines compagnies, relativement à l'évaluation de leurs biens imposables, approuvant le règlement d'emprunt N° 306 de ladite cité, et lui accordant le pouvoir de rembourser les contribuables qui ont pavé des ruelles à leurs frais",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 13 FÉVRIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Létourneau,</i>	

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 78) intitulé: "Loi autorisant la vente d'un certain immeuble donné à Arthur Fredette par Gédéon Fredette, père", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 102) intitulé: "Loi concernant *University Club of Montreal*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

---

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de "la Congrégation du Très Saint-Rédempteur", fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 106) intitulé: "Loi constituant en corporation "L'Œuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 109) intitulé: "Loi concernant *Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 134) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pension Fund Society of The Royal Trust Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 138) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 18 février courant, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission

---

---

métropolitaine de Montréal”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 94), intitulé: “Loi ratifiant la vente de certains lots de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 127), intitulé: “Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 91) intitulé: “Loi modifiant la charte de la *Shawinigan Water & Power Company*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 108) intitulé: “Loi autorisant Gédéon Fredette *et al.* à vendre certains biens substitués”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 116) intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de Lennoxville”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 118) intitulé: “Loi concernant la succession de feu Blanche-Celema *alias* Celina St-Denis”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 145)

---

---

intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à J.-Arthur Gadoury", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MARDI LE 18 FÉVRIER 1930.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau.</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'hon. M. *Bryson* :

N° 75—De la E.-B. Eddy Company, Limited.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 81) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de "la Congrégation du Très Saint-Rédempteur", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 109) intitulé: "Loi concernant *Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited*" informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7) intitulé: "Loi concernant la Cour des jeunes délinquants et la maison de détention des jeunes délinquants", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Congregation Bnai Israel*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 97) intitulé: "Loi autorisant les syndics de Saint-Zéphirin de La Tuque à contracter un emprunt pour la construction d'une nouvelle église dans ladite paroisse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107) intitulé: "Loi constituant en corporation *St Ansgar's Danish Evangelical Lutheran Church*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110) intitulé: "Loi concernant la succession de Maurice Gougeon", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112) intitulé: "Loi concernant l'entretien de certains chemins dans le comté de Laval", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 188 de la ville de La Tuque", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124) intitulé: "Loi constituant en corporation *Christian and Missionary Alliance in Quebec*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Montreal Mutual Insurance Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de vente par les exécuteurs testamentaires de la succession de feu l'honorable Joseph Masson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 54 de la municipalité du village de Masson et une résolution des commissaires d'écoles de Notre-Dame-des-

Neiges-de-Masson, en date du 29 décembre, 1929", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Stewart Alton Robinson à la pratique de la chirurgie dentaire, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 148) intitulé: "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession Rhéaume", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 149) intitulé: "Loi autorisant *Last Post Fund* à posséder et maintenir un cimetière et lui accordant les droits, privilèges et concessions qui s'y rapportent", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 183) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Shawinigan Water and Power Company*",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois,  
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 108) intitulé:  
"Loi autorisant Gédéon Frédette *et al.* à vendre certains biens substitués",  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 116) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la ville de Lennoxville",  
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 118) intitulé:  
"Loi concernant la succession de feu Blanche-Celema *alias* Celina St-Denis",  
Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 19 FÉVRIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Létourneau.</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 et suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles* :

N° 76—De la Masonic Memorial Temple Corporation.

Par l'honorable M. *Du Tremblay* :

N° 77—Des Commissaires du port de Montréal.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 75—De la E.-B. Eddy Company, Limited, demandant la ratification d'une certaine commutation de taxes.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 19 février 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, à trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 50—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 61—De dame Honorine Mélançon, demandant la ratification des titres de l'immeuble 231 de Saint-Jérôme;

N° 64—De S.-A. Robinson, demandant son admission à l'exercice de la profession de dentiste, après examen;

N° 66—De J.-Arthur Gadoury, demandant la validation d'un certain acte de vente du 12 avril 1911;

N° 73—Des syndics de la paroisse de S.-Thérèse-d'Amos, demandant la ratification d'un certain acte de cotisation et l'autorisation de tenir compte de certains démembrements dans leurs révisions à venir.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE.

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 75) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Cedric Hands, bachelier en droit civil, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 76) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation La Prévoyance", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.  
Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 77) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.  
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 85) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Paul Allard à la pratique de la profession de chirurgie dentaire", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 96) intitulé: "Loi validant une vente d'immeuble par la cité de Lachine à la *Dominion Bridge Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

---

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 101) intitulé: "Loi constituant en corporation "Les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 121) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Union Saint-Joseph de Drummondville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

---

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 130), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère, définissant le territoire qui constitue sa municipalité et ratifiant un règlement d'emprunt", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Lévis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 145) intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à J.-Arthur Gadoury",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7) intitulé:  
 "Loi concernant la Cour des jeunes délinquants et la maison de détention  
 des jeunes délinquants",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en  
 considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en  
 comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que  
 ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à  
 cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Cham-  
 bre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la ques-  
 tion d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une  
 troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième  
 fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est  
 posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour  
 lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 84) intitulé:  
 "Loi constituant en corporation la *Congregation Bnai Israel*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 97) intitulé:  
"Loi autorisant les syndics de Saint-Zéphirin de La Tuque à contracter un emprunt pour la construction d'une nouvelle église dans ladite paroisse",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 107) intitulé:  
"Loi constituant en corporation *St Ansgar's Danish Evangelical Lutheran Church*",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 110) intitulé:  
"Loi concernant la succession de Maurice Gougeon",

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 112) intitulé:  
"Loi concernant l'entretien de certains chemins dans le comté de Laval",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 123) intitulé:  
"Loi ratifiant le règlement N° 188 de la ville de La Tuque",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 124) intitulé:  
"Loi constituant en corporation *Christian and Missionary Alliance in Quebec*",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 132) intitulé:  
 "Loi constituant en corporation la *Montreal Mutual Insurance Company*",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 135) intitulé:  
 "Loi ratifiant certains actes de vente par les exécuteurs testamentaires  
 de la succession de feu l'honorable Joseph Masson",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 140) intitulé:  
 "Loi ratifiant le règlement N° 54 de la municipalité du village de Masson et  
 une résolution des commissaires d'écoles de Notre-Dame-des-Neiges-de-  
 Masson, en date du 29 décembre 1929",  
 Sur le motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 144) intitulé:  
 "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Qué-  
 bec à admettre Stewart Alton Robinson à la pratique de la chirurgie den-  
 taire",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 148) intitulé:  
 "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession Rhéaume",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 149) intitulé:  
"Loi autorisant *Last Post Fund* à posséder et maintenir un cimetière et lui  
accordant les droits, privilèges et concessions qui s'y rapportent",

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 183) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 20 FÉVRIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 78—De J.-H. Desrochers et autres.

Par l'honorable M. *Grothé*:

N° 79—De la Compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord;

N° 80—De la Compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 76—De la Masonic Memorial Temple Corporation, demandant une exemption de taxes municipales dans la cité de Montréal;

N° 77—Des commissaires du port de Montréal, demandant la ratification d'un acte de fidéi-commis entre eux, la Montreal Trust Company et Sa Majesté le Roi.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de "les Pères Eudistes de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Shawinigan Water and Power Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 108) intitulé: "Loi autorisant Gédéon Fredette *et al.* à vendre certains biens substitués", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Lennoxville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

---

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 118) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Blanche-Celema *alias* Celina St-Denis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 131) intitulé: "Loi ratifiant un arrangement conclu entre la cité de Shawinigan-Falls et certaines compagnies, relativement à l'évaluation de leurs biens imposables, approuvant le règlement d'emprunt N° 306 de la dite cité, et lui accordant le pouvoir de rembourser les contribuables qui ont pavé des ruelles à leurs frais", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée,

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 139) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

---

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 25 février courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 98) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Lévis",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MARDI LE 25 FÉVRIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Létourneau,</i>	

La prière étant faite,  
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 78—De J.-H. Desrochers et autres, demandant la constitution d'un certain territoire en corporation de ville sous le nom de Beauceville-Est.

L'honorable orateur déclare irrégulière les pétitions suivantes :

N° 79—De la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord, demandant des amendements à sa charte ;

N° 80—De la compagnie de chemin de fer Montréal & Sud-Ouest, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*,

Lesdites pétitions sont renvoyées à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7), intitulé : "Loi concernant la Cour des jeunes délinquants et la maison de détention des jeunes délinquants", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95), intitulé : "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118),

---

intitulé: “Loi concernant la succession de feu Blanche-Celema *alias* Celina St-Denis”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 121), intitulé: “Loi modifiant la loi de l’Association des optométristes et opticiens de la province de Québec,” informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 125), intitulé: “Loi modifiant la charte de l’Union Saint-Joseph de Drummondville”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 130), intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Grand’Mère, définissant le territoire qui constitue sa municipalité et ratifiant un règlement d’emprunt”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 14) intitulé: “Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux dépôts et consignations”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 16) intitulé: “Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 30) intitulé: “Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 82)

---

---

intitulé: "Loi déterminant la limite est de la ville de Bagotville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 187, nouvelle série, de la ville Saint-Jérôme, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Dominion Rubber Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Chicoutimi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137) intitulé: "Loi permettant à Joseph Alvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 146) intitulé: "Loi concernant le pont de comté appelé "Pont Alonzo Wright", dans le comté municipal de Hull", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 398 du code municipal concernant l'aide aux hôpitaux ou aux établissements de charité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 178) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes concernant l'aide aux hôpitaux ou institutions charitables", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 179) intitulé "Loi modifiant l'article 1622 du Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 184) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'approbation, au scrutin secret, de certains règlements par les électeurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 185) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'expropriation", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 26 FÉVRIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 84) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Congregation Bnai Israel*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés à laquelle a été renvoyé le bill (n° 97) intitulé: "Loi autorisant les syndics de Saint-Zéphirin de La Tuque à contracter un emprunt pour la construction d'une nouvelle église dans ladite paroisse", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 107) intitulé: "Loi constituant en corporation *St Ansgar's Danish Evangelical Lutheran Church*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 123) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 188 de la ville de La Tuque", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 124) intitulé: "Loi constituant en corporation *Christian and Missionary Alliance in Quebec*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

---

---

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 132) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Montreal Mutual Insurance Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 135) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de vente par les exécuteurs testamentaires de la succession de feu l'honorable Joseph Masson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle

---

a été renvoyé le bill (n° 144) intitulé: “Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Stewart Alton Robinson à la pratique de la chirurgie dentaire”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 14) intitulé: “Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux dépôts et consignations”,

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 16) intitulé: “Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons”,

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 30) intitulé: “Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture”,

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 82) intitulé: "Loi déterminant la limite est de la ville de Bagotville",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 87) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 88) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 187, nouvelle série, de la ville Saint-Jérôme accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Dominion Rubber Company, Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 111) intitulé:  
"Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal",  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 120) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la ville de Chicoutimi",  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 177) intitulé:  
"Loi modifiant l'article 398 du Code municipal concernant l'aide aux  
hôpitaux ou aux établissements de charité",  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 178) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des cités et villes concernant l'aide aux hôpitaux ou  
institutions charitables",  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 179) intitulé:  
"Loi modifiant l'article 1622 du Code civil",  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*,  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 184) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'approbation, au scrutin secret, de certains règlements par les électeurs",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 185) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi de l'expropriation",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 27 FÉVRIER 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélaré Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Garneau,*  
*Kelly,*  
*Martin,*  
*Miles,*

*Nicol,*  
*Ouellette,*  
*Pérodeau,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Simard,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 110) intitulé: "Loi concernant la succession de Maurice Gougeon", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 112) intitulé: "Loi concernant l'entretien de certains chemins dans le comté de Laval", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 145) intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à J.-Arthur Gadoury", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 148) intitulé: "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession Rhéaume", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 4 mars prochain, à 3 h. 30 après-midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MARDI LE 4 MARS 1930.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 81—Du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96), intitulé : "Loi validant une vente d'immeuble par la cité de Lachine à la *Dominion Bridge Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110), intitulé : "Loi concernant la succession de Maurice Gougeon", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé : "Loi ratifiant le règlement N° 188 de la ville de La Tuque", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135), intitulé : "Loi ratifiant certains actes de vente par les exécuteurs testamentaires de la succession de feu l'honorable Joseph Masson", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145), intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à J.-Arthur Gadoury", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 148), intitulé: "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession Rhéaume", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant les articles 1056 et 2262 du Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des coroners", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 133) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Hartt à la pratique du droit, après examens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142) intitulé: "Loi permettant à Louis Marvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 143) intitulé: "Loi permettant à Saul Meyer Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 147) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant la cité de Hull", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151) intitulé: "Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation des biens de la *E. B. Eddy Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152)  
intitulé: "Loi ratifiant un contrat fiduciaire entre les commissaires du  
havre de Montréal, *Montreal Trust Company* et Sa Majesté le Roi", pour  
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153)  
intitulé: "Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la *Masonic  
Memorial Temple Corporation* de toutes taxes municipales, à Montréal",  
pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 181)  
intitulé: "Loi modifiant les articles 455 et 949 du Code civil", pour lequel  
elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 5 MARS 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Létourneau,</i>	

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Pérodeau*, en conséquence, propose que l'honorable M. *Bryson* soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. *Bryson* prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 82—De la Corporation du comté de Hull.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 81—Du Refuge de Notre-Dame-de-la-Merci, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des comptes contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

---

---

## CONSEIL LÉGISLATIF

### BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Québec, le 5 mars 1930.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport:—

Votre commission a l'honneur de faire rapport qu'un sous-comité, composé des honorables MM. *Bryson, Champagne, Nicol et Pérodeau*, a été nommé pour examiner les comptes déposés au Conseil législatif le 6 février dernier et pour en faire rapport à la Chambre.

JACOB NICOL,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

## CONSEIL LÉGISLATIF

### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 5 mars 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 54—De J.-A. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsey;

N° 55—De L.-M. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsey;

N° 56—De S.-M. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsey;

---

N° 59—De la Quebec Labrador Railway Company, demandant des amendements à sa charte:

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 82) intitulé: "Loi déterminant la limite est de la ville de Bagotville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 87) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 88), intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 187, nouvelle série, de la ville Saint-Jérôme, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Dominion Rubber Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Bryson*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 137) intitulé: "Loi permettant à Joseph Alvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6) intitulé:  
"Loi modifiant les articles 1056 et 2262 du Code civil",  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement  
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 113) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Com-  
pany*",  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 133) intitulé:  
"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice  
Hartt à la pratique du droit, après examens",  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 142) intitulé:  
"Loi permettant à Louis Marvin Dobrofsky de changer son nom de famille  
de Dobrofsky en celui de Dorsey",  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 143) intitulé:  
"Loi permettant à Saul Meyer Dobrofsky de changer son nom de famille  
de Dobrofsky en celui de Dorsey",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 147) intitulé:  
"Loi modifiant les lois concernant la cité de Hull",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 181) intitulé:  
"Loi modifiant les articles 455 et 949 du Code civil",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne

---

JEUDI LE 6 MARS 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Power,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Létourneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Martin,</i>	<i>Thériault.</i>

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Pérodeau*, en conséquence, propose que l'honorable M. Bryson soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. Bryson prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 82—De la corporation du comté de Hull, demandant l'autorisation d'assumer certains travaux faits au "pont Alonzo Wright", etc.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 98) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Lévis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 111) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 140) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 54 de la municipalité du village de Masson et une résolution des commissaires d'écoles de Notre-Dame-des-Neiges-de-Masson, en date du 29 décembre, 1929", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 11 mars courant, à 3 h. 30 après-midi.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82), intitulé: "Loi déterminant la limite est de la ville de Bagotville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88,) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 187, nouvelle série, de la ville Saint-Jérôme, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Dominion Rubber Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92), intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 131), intitulé: "Loi ratifiant un arrangement conclu entre la cité de Shawinigan-Falls et certaines compagnies, relativement à l'évaluation de leurs biens imposables, approuvant le règlement d'emprunt N° 306 de ladite cité, et lui accordant le pouvoir de rembourser les contribuables qui ont pavé des ruelles à leurs frais",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de l'amendement apporté à l'article 1 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des coroners",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 24) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des vues animées",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans  
la cité de Hull",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MARDI LE 11 MARS 1930.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs :

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau.</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly.</i>	

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Pérodeau*, en conséquence, propose que l'honorable M. Bryson soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. Bryson prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Girouard* :

N° 83—De la cité de Longueuil.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 11 mars 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :—

---

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 76—De la Masonic Memorial Temple Corporation, demandant une exemption de taxes municipales dans la cité de Montréal;

N° 82—De la corporation du comté de Hull, demandant l'autorisation d'assumer certains travaux faits au "pont Alonzo Wright", etc.

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ne sont pas complets, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue:

N° 75—De la E.-B. Eddy Company, Limited, demandant la ratification d'une certaine commutation de taxes.

N° 77—Des commissaires du port de Montréal, demandant la ratification d'un acte de fidéi-commis, entre eux, la Montreal Trust Company et Sa Majesté le Roi.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98), intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Lévis", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131), intitulé: "Loi ratifiant un arrangement conclu entre la cité de Shawinigan-Falls et certaines compagnies, relativement à l'évaluation de leurs biens imposables, approuvant le règlement d'emprunt N° 306 de ladite cité, et lui accordant le pouvoir de rembourser les contribuables qui ont pavé des ruelles à leurs frais", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140), intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 54 de la municipalité du village de Masson et une résolution des commissaires d'écoles de Notre-Dame-des-Neiges-de-Masson, en date du 29 décembre, 1929", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2) intitulé: "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les dames religieuses de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde et à l'entretien des détenues dans la prison des femmes de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages vivants en captivité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46) intitulé: "Loi ratifiant certains contrats concernant la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136) intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Sainte-Thérèse d'Amos", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Quebec Labrador Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 182)

---

intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux hôtels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 146) intitulé: "Loi concernant le pont de comté appelé "Pont Alonzo Wright", dans le comté municipal de Hull",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 152) intitulé: "Loi ratifiant un contrat fiduciaire entre les commissaires du havre de Montréal, *Montreal Trust Company* et Sa Majesté le Roi",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 153) intitulé: "Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la *Masonic Memorial Temple Corporation* de toutes taxes municipales, à Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 12 MARS 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Pérodeau*, en conséquence, propose que l'honorable M. Bryson soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. Bryson prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

La prière étant faite,

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 83—De la cité de Longueuil, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 113) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 133) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Hartt à la pratique du droit, après examens", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 137) intitulé: "Loi permettant à Joseph Alvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 142) intitulé: "Loi permettant à Louis Marvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 143) intitulé: "Loi permettant à Saul Meyer Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 151) intitulé: "Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation des biens de la *E. B. Eddy Company, Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 2) intitulé: "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les dames religieuses de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde et à l'entretien des détenues dans la prison des femmes de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 46) intitulé: "Loi ratifiant certains contrats concernant la cité de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 136) intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Sainte-Thérèse d'Amos",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 150) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Quebec Labrador Railway Company*,"

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 182) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux hôtels",

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 13 MARS 1930.

(Séance à 11 h. du matin).

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Pérodeau*, en conséquence, propose que l'honorable M. Bryson soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. Bryson prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 146) intitulé: "Loi concernant le pont de comté appelé "Pont Alonzo Wright", dans le comté municipal de Hull", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 147) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant la

cité de Hull", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 152) intitulé: "Loi ratifiant un contrat fiduciaire entre les commissaires du havre de Montréal, *Montreal Trust Company* et Sa Majesté le Roi", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements; qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 153) intitulé: "Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la *Masonic Memorial Temple Corporation* de toutes taxes municipales, à Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

---

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 19 mars courant, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2), intitulé: "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les dames religieuses de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde et à l'entretien des détenues dans la prison des femmes de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23) intitulé: "Loi concernant *Verdun Protestant Hospital*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 40) intitulé: "Loi validant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122)  
intitulé: "Loi modifiant la charte des Prévoyants du Canada", pour lequel  
elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 19 MARS 1930.

(Séance à 3 h. 30 après-midi).

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Garneau,</i>	

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Pérodeau*, en conséquence, propose que l'honorable M. Bryson soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. Bryson prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 83—De la cité de Longueuil, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 19 mars 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes soumises pour irrégularités :

N° 79—De la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord, demandant des amendements à sa charte;

N° 80—De la compagnie de chemin de fer Montréal & Sud-Ouest, demandant des amendements à sa charte,—  
a trouvé que les signatures requises manquent au bas desdites requêtes, mais recommande que la règle 34 soit suspendue et que la signature du représentant autorisé qui y est apposée soit considérée suffisantes et que ces requêtes soient lues et reçues.

En ce qui concerne la requête suivante :

N° 81—Du Refuge de Notre-Dame-de-la-Merci, demandant des amendements à sa charte,—  
votre commission a constaté que la publication des avis n'est pas complète, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue en ce cas.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Les requêtes mentionnées au susdit rapport sont en conséquence lues et reçues :

N° 79—De la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord, demandant des amendements à sa charte;

N° 80—De la compagnie de chemin de fer Montréal & Sud-Ouest, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que l'ordre de cette Chambre donné le 12 mars courant, renvoyant à la commission des bills privés le bill (n° 46) intitulé: "Loi ratifiant certain contrats concernant la cité de Montréal", soit rescindé et que ledit bill soit renvoyé au comité général de cette Chambre.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport

---

que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 147), intitulé: "Loi modifiant les lois concernant la cité de Hull", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152), intitulé: "Loi ratifiant un contrat fiduciaire entre les commissaires du havre de Montréal, *Montreal Trust Company* et Sa Majesté le Roi", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153) intitulé: "Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la *Masonic Memorial Temple Corporation* de toutes taxes municipales, à Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 4) intitulé: "Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9), intitulé: "Loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires relativement aux juges de paix", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 13)

---

intitulé: "Loi modifiant la Loi des timbres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 19) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant le département de l'Agriculture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de la Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, et l'acte de fiducie entre lesdites Sœurs et le Trust général du Canada", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des unités sanitaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

---

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55) intitulé: "Loi pour remplacer la Loi du paiement des pénalités", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la saisine de certains bénéficiaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 61) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'aliénation de certaines utilités publiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de fabrication du pain", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'inspection des échafaudages", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114) intitulé: "Loi constituant en corporation *Beauharnois Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 154) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Beauceville-est et modifiant la charte de la ville de Beauceville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 157) intitulé: "Loi modifiant la charte du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 158) intitulé: "Loi concernant la succession de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 174) intitulé: "Loi modifiant l'article 642 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 193) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux prêts hypothécaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 201) intitulé: "Loi modifiant la Loi des établissements industriels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 203) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les cercles agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les sociétés d'agriculture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages vivants en captivité",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N° 40) intitulé: "Loi validant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 20 MARS 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*

*Girouard,*  
*Létourneau,*  
*Nicol,*  
*Ouellette,*  
*Pérodeau,*  
*Roberge,*  
*Thériault.*

La prière est faite.

A trois heures et demie de l'après-midi, Son Honneur l'honorable H.-G. Carroll, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 13— 2 Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les dames religieuses de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde et à l'entretien des détenues dans la prison des femmes de Montréal.
- 98— 6 Loi modifiant les articles 1056 et 2262 du Code civil.
- 123— 7 Loi concernant la Cour des jeunes délinquants et la maison de détention des jeunes délinquants à Montréal.
- 69— 10 Loi modifiant la Loi des coroners.
- 102— 11 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux jugements en séparation de biens.
- 96— 12 Loi modifiant le Code Civil relativement aux interdictions, aux nominations de conseils judiciaires et aux séparations de biens.
- 21— 14 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux dépôts et consignations.

## CHAP.

- 71— 16 Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
- 39— 18 Loi modifiant la Loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers.
- 75— 24 Loi modifiant la Loi des vues animées.
- 40— 30 Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.
- 127— 37 Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.
- 44— 41 Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages vivant en captivité.
- 122— 46 Loi ratifiant certains contrats concernant la cité de Montréal.
- 181— 75 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Cedric Hands, bachelier en droit civil, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen.
- 141— 76 Loi modifiant la loi constituant en corporation La Prévoyance.
- 143— 77 Loi modifiant la charte de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal.
- 163— 78 Loi autorisant la vente d'un certain immeuble donné à Arthur Fredette par Gédéon Fredette, père.
- 187— 79 Loi permettant à Victor Capelovitch de changer son nom de famille de Capelovitch en celui de Cape.
- 57— 80 Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
- 168— 81 Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt.
- 120— 82 Loi déterminant la limite est de la ville de Bagotville.
- 152— 83 Loi modifiant la charte de "les Pères Eudistes de la province de Québec".
- 158— 84 Loi constituant en corporation la *Congregation Bnai Israel*.
- 184— 85 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Paul Allard à la pratique de la profession de chirurgie-dentaire.
- 147— 86 Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
- 114— 87 Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent.
- 176— 88 Loi ratifiant le règlement N° 187, nouvelle série, de la ville de Saint-Jérôme, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à *The Dominion Rubber Company, Limited*.
- 130— 89 Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.
- 139— 90 Loi modifiant la charte de *Montreal Trust Company*.
- 137— 91 Loi modifiant la charte de la *Shawinigan Water and Power Company*.
- 134— 92 Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*.

- 
- CHAP.
- 186— 93 Loi changeant le nom de famille de Frederick Gerald Abraham et d'autres personnes, portant le nom d'Abraham, en celui de Charters.
- 179— 94 Loi ratifiant la vente de certains lots de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis.
- 116— 95 Loi modifiant la charte de la ville Lasalle.
- 174— 96 Loi validant une vente d'immeuble par la cite de Lachine à la *Dominion Bridge Company, Limited*.
- 161— 97 Loi autorisant les syndics de Saint-Zépherin de La Tuque à contracter un emprunt pour la construction d'une nouvelle église dans ladite paroisse.
- 111— 98 Loi refondant la charte de la cité de Lévis.
- 154— 101 Loi constituant en corporation "Les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis".
- 149— 102 Loi concernant *University Club of Montreal*.
- 151— 105 Loi modifiant la charte de "la Congrégation du Très Saint-Rédempteur".
- 155— 106 Loi constituant en corporation "L'Œuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil, à Québec.
- 157— 107 Loi constituant en corporation *St. Ansgar's Danish Evangelical Lutheran Church*.
- 162— 108 Loi autorisant Gédéon Fredette *et al.* à vendre certains biens substitués.
- 140— 109 Loi concernant *Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited*.
- 164— 110 Loi concernant la succession de Maurice Gougeon.
- 124— 111 Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.
- 126— 112 Loi concernant l'entretien de certains chemins dans le comté de Laval.
- 136— 113 Loi modifiant la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Co.*
- 117— 116 Loi modifiant la charte de la ville de Lennoxville.
- 183— 117 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Goldberg à la pratique de la médecine, après examens.
- 170— 118 Loi concernant la succession de feu Blanche-Celema *alias* Celina St-Dén's.
- 150— 121 Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.
- 177— 123 Loi ratifiant le règlement N° 188 de la ville de La Tuque.
- 156— 124 Loi constituant en corporation *Christian and Missionary Alliance in Quebec*.
- 146— 125 Loi modifiant la charte de l'Union Saint-Joseph de Drummondville.
- 171— 126 Loi concernant la succession de feu Joseph-Arthur Villeneuve.

## CHAP.

- 165— 127 Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.
- 119— 130 Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère, définissant le territoire qui constitue sa municipalité et ratifiant un règlement d'emprunt.
- 175— 131 Loi ratifiant un arrangement conclu entre la cité de Shawinigan-Falls, et certaines compagnies, relativement à l'évaluation de leurs biens imposables, approuvant le règlement d'emprunt No 306 de ladite cité et lui accordant le pouvoir de rembourser les contribuables qui ont pavé des ruelles à leurs frais.
- 144— 132 Loi constituant en corporation la *Select Mutual Insurance Company*.
- 182— 133 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Hartt à la pratique du droit, après examens.
- 138— 134 Loi constituant en corporation *The Pension Fund Society of The Royal Trust Company*.
- 166— 135 Loi ratifiant certains actes de ventes par les exécuteurs testamentaires de la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
- 188— 137 Loi permettant à Joseph Alvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey.
- 59— 138 Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
- 145— 139 Loi modifiant la charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.
- 180— 140 Loi ratifiant le règlement N° 54 de la municipalité du village de Masson et une résolution des commissaires d'écoles de Notre-Dame-des-Neiges-de-Masson, en date du 29 décembre 1929.
- 189— 142 Loi permettant à Louis Marvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey.
- 190— 143 Loi permettant à Saul Meyer Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey.
- 185— 144 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Stewart Alton Robinson à la pratique de la chirurgie dentaire.
- 172— 145 Loi validant un acte de vente consenti à J.-Arthur Gadoury.
- 128— 146 Loi concernant le pont de comté appelé: "Pont Alonzo Wright", dans le comté de Hull.
- 112— 147 Loi modifiant les lois concernant la cité de Hull.
- 169— 148 Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession Rhéaume.
- 173— 152 Loi ratifiant un contrat fiduciaire entre les commissaires du havre de Montréal, *Montreal Trust Company* et Sa Majesté le Roi.

CHAP.

125— 153 Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la *Masonic Memorial Temple Corporation* de la contribution foncière annuelle, à Montréal.

La sanction royale est prononcée sur ces bills, par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Daniel* :

N° 84—De Francis-M. O'Reilly et autres.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 20 mars 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 79—De la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord, demandant des amendements à sa charte ;

N° 80—De la compagnie de chemin de fer Montréal & Sud-Ouest, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

---

L'honorable M. *Bryson*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 150) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Quebec Labrador Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 122) intitulé: "Loi modifiant la charte des Prévoyants du Canada", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 136) intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Sainte-Thérèse d'Amos", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 149) intitulé: "Loi autorisant *Last Post Fund* à posséder et maintenir un cimetière et lui accordant les droits, privilèges et concessions qui s'y rapportent", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 151) intitulé: "Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation des biens de la *E. B. Eddy Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée au mardi 25 mars courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 40) intitulé:  
"Loi validant certains actes de transport de biens de succession sujets à  
l'impôt",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 99) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la cité de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 114) intitulé:  
"Loi constituant en corporation *Beauharnois Railway Company*",

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de  
fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 128) intitulé:  
"Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 155) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Montréal et  
Sud-Ouest",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 156) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Colonisation  
Montréal et Nord",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 157) intitulé:  
"Loi modifiant la charte du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 174) intitulé:  
"Loi modifiant l'article 642 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MARDI LE 25 MARS 1930.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Létourneau.</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Chapais* :

N° 85—Des syndics de S.-Philippe-de-la-Reine.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 84—De Francis-M O'Reilly et autres, demandant la nomination d'un administrateur des successions de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

---

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 120) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Chicoutimi", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122), intitulé: "Loi modifiant la charte des Prévoyants du Canada", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136), intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Sainte-Thérèse d'Amos", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151), intitulé: "Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation des biens de la *E. B. Eddy Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5)

---

intitulé: "Loi concernant la préservation de l'enfance contre la tuberculose", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17) intitulé: "Loi modifiant l'article 423 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les sociétés coopératives agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des statistiques judiciaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi interdisant l'octroi de certaines subventions municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux commissaires et aux syndics d'écoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 159) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 194) intitulé: "Loi modifiant l'article 700 du Code municipal relativement à l'imposition de certaines taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 197) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 200) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 208) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 209) intitulé: "Loi modifiant la Loi des habitations salubres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 211) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées, relativement aux annonces dans les journaux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 216) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 23) intitulé: "Loi concernant *Verdun Protestant Hospital*",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des timbres",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 61) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'aliénation de certaines utilités publiques",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 64) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 74) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi de l'inspection des échafaudages",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 201) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des établissements industriels",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

---

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau le rapport n° 17 du bibliothécaire de la Législature de Québec, pour l'intervalle de janvier à décembre 1929.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 26 MARS 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 85—Des syndics de S.-Philippe-de-la-Reine, demandant la ratification de l'homologation faite par les commissaires civils pour l'érection des paroisses le 30 juillet 1929.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 26 mars 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ne sont pas complets, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue :

N° 78—De J.-H. Desrochers et autres, demandant la constitution d'un certain territoire en corporation de ville sous le nom de Beauceville-Est.

N° 83—De la cité de Longueuil, demandant des amendements à sa charte.

N° 84—De Francis-M. O'Reilly et autres, demandant la nomination d'un administrateur des successions de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 114) intitulé: "Loi constituant en corporation *Beauharnois Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 155) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 128) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 157) intitulé: "Loi modifiant la charte du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 44)

---

intitulé: “Loi modifiant la Loi des licences”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 54) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: “Loi modifiant la Loi du contrôle du revenu”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 73) intitulé: “Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 169) intitulé: “Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement à certains écrits faits hors de la province de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 205) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la chasse”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires relativement aux juges de paix",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de l'article 369 de la clause 3 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 19) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant le département de l'Agriculture",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 22) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de la Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, et l'acte de fiducie entre lesdites Sœurs et le Trust général du Canada",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération des cédules 1 et 2 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 48) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des unités sanitaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 154) intitulé:  
"Loi constituant en corporation la ville de Beauceville-est et modifiant la charte de la ville de Beauceville",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 158) intitulé:  
"Loi concernant la succession de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 159) intitulé :  
“Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 194) intitulé :  
“Loi modifiant l'article 700 du Code municipal relativement à l'imposition  
de certaines taxes”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 197) intitulé :  
“Loi modifiant la Loi des cités et villes”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'honorable M. *Pérodeau* dépose sur le bureau les premier et deuxième  
rapports de la “Commission des droits civils de la femme”.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 27 MARS 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Choquette,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Grothé,*  
*Létourneau,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Nicol,*  
*Ouellette,*  
*Pérodeau,*  
*Roberge,*  
*Simard,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son dixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 27 mars 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son dixième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'il y a irrégularité quant aux signatures, mais recommande que la règle 34 soit suspendue et que la signature y apposée soit considérée suffisante et que la requête soit lue et reçue :

N° 85—Des syndics de S.-Philippe-de-la-Reine, demandant la ratification de l'homologation faite par les commissaires civils pour l'érection des paroisses le 30 juillet 1929.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

---

La requête n° 85 est en conséquence lue et reçue.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 174) intitulé: "Loi modifiant l'article 642 du Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 182) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux hôtels", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 1er avril prochain, à 3 h. 15 après midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Chicoutimi", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant la loi des droits sur les successions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 170)  
intitulé: "Loi modifiant les articles 502 et 503 du Code municipal", pour  
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 202)  
intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec", pour  
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 210)  
intitulé: "Loi concernant la pension des juges de session des magistrats  
de police et des magistrats de district", pour lequel elle demande l'agrément  
de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 4) intitulé:  
"Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la  
société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 55) intitulé:  
"Loi pour remplacer la Loi du paiement des pénalités",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la section 6 de la clause 1 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 56) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la saisine de certains bénéficiaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 193) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux prêts hypothécaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 203) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi concernant les cercles agricoles",  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.  
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 204) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi concernant les sociétés d'agriculture",  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.  
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 5) intitulé:  
"Loi concernant la préservation de l'enfance contre la tuberculose",  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.  
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 17) intitulé:  
"Loi modifiant l'article 423 du Code municipal",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi concernant les sociétés coopératives agricoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 50) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 51) intitulé:  
"Loi modifiant la loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des statistiques judiciaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi interdisant l'octroi de certaines subventions municipales",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux commissaires et aux syndics d'écoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 200) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois,

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la section 1 de la clause 2 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme ne comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 169) intitulé:

---

“Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement à certains écrits faits hors de la province de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MARDI LE 1er AVRIL 1930.

(Séance à 3 h. 15 après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*

*Grothé,*  
*Létourneau,*  
*Miles,*  
*Nicol,*  
*Pérodeau,*  
*Roberge,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9), intitulé: "Loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires relativement aux juges de paix", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de la Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, et l'acte de fiducie entre lesdites Sœurs et le Trust général du Canada", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 48), intitulé: "Loi modifiant la Loi des unités sanitaires", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114), intitulé: "Loi constituant en corporation *Beauharnois Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3) intitulé: "Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29) intitulé: "Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les compagnies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux enregistrements", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 38) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus concernant la réorganisation de certains départements", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 53) intitulé: "Loi modifiant la loi 3 George V, chapitre 6, accordant des pouvoirs additionnels à la Commission des eaux courantes de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 67)

---

intitulé: “Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 68) intitulé: “Loi modifiant la Loi des musées de la province”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 69) intitulé: “Loi concernant la création d’une commission chargée d’étudier un système d’assurance sociale pour la province”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 72) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’inspection des hôtels”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 160) intitulé: “Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Philippe de La-Reine”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 167) intitulé: “Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 196)  
intitulé: "Loi remplaçant les articles 75 et 760 du Code municipal", pour  
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 198)  
intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences de mariage", pour lequel elle  
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 206)  
intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Drummond et  
les annexant au district électoral d'Arthabaska pour toutes les fins", pour  
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 207)  
intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la construction et l'entretien  
d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga", pour lequel  
elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 213)  
intitulé: "Loi pourvoyant à la construction d'un pont sur la rivière des  
Prairies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 215) intitulé: "Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire d'Arthabaska sur certains cantons dans les districts électoraux de Richmond et de Wolfe", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 217) intitulé: "Loi autorisant un certain octroi à l'Université Laval de Québec relativement à la création et au maintien d'un institut biologique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 219) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à l'établissement d'un institut pédagogique à Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 222) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement aux arrondissements de votation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 208) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 209) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des habitations salubres",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 216) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi de la commission des services publics",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des licences",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 54) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi du contrôle du revenu",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, appuyé par l'honorable M. *Bryson*, propose:

Que par respect pour la mémoire de l'honorable M. *Amyot*, décédé, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue affirmativement.

Et la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 2 AVRIL 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Grothé,*

*Létourneau,*  
*Miles,*  
*Nicol,*  
*Ouellette,*  
*Pérodeau,*  
*Roberge,*  
*Thériault.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son onzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 2 avril 1930.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son onzième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a constaté que la publication des avis n'est pas complète, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue :

N° 85—Des syndics de S.-Philippe-de-la-Reine, demandant la ratification de l'homologation faite par les commissaires civils pour l'érection des paroisses le 30 juillet 1929.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des comptes contingents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

## CONSEIL LÉGISLATIF

### COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Québec, 2 avril 1930.

La commission à laquelle ont été référés les comptes contingents du Conseil législatif pour le dernier exercice, a l'honneur de vous présenter son troisième rapport.

Votre commission a fait l'examen des comptes du greffier depuis le 31 janvier 1929 au 1er février 1930.

Le greffier, à la satisfaction de votre commission, a rendu un compte détaillé des dépenses faites sous son prédécesseur, du 31 janvier 1929 au 1er octobre 1929, de même que sous son administration, du 1er octobre 1929 au 1er février 1930. Il a fourni toutes les pièces justificatives à l'appui de ces dépenses, et il a rendu compte de toutes les sommes reçues de la Trésorerie.

Les dépenses du Conseil législatif du 31 janvier 1929 au 1er février 1930, se sont élevées à \$104,529.54.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice de 1930-31 sont de \$105,-750.00.

Le tout respectueusement soumis.

JACOB NICOL.

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 154) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Beauceville-est et modifiant la charte de la ville de Beauceville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

---

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 159) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55), intitulé: "Loi pour remplacer la Loi du paiement des pénalités", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 200), intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec, relativement à l'inspection de certains syndicats", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 221) intitulé: "Loi modifiant la Loi des paratonnerres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 224) intitulé: "Loi concernant la construction d'un pont sur la baie de Gaspé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 225) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de télégraphe", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 226) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages vivant en captivité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 227) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles techniques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de fabrication du pain",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 73) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 170) intitulé: "Loi modifiant les articles 502 et 503 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 202 intitulé:  
 "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 210) intitulé:  
 "Loi concernant la pension des juges de session, des magistrats de police  
 et des magistrats de district",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné, sur division, que ledit bill soit maintenant lu une deuxième  
 fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3) intitulé:  
 "Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux  
 valeurs mobilières",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique",  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec",  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 67) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec",  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi des musées de la province",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69) intitulé:  
 "Loi concernant la création d'une commission chargée d'étudier un système  
 d'assurance sociale pour la province",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 72) intitulé:  
 "Loi modifiant la Loi de l'inspection des hôtels",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 160) intitulé:  
 "Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Philippe de La-Reine",

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 167) intitulé:  
“Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 196) intitulé:  
“Loi remplaçant les articles 75 et 760 du Code municipal”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 198) intitulé:  
“Loi modifiant la Loi des licences de mariage”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 217) intitulé:  
“Loi autorisant un certain octroi à l'Université Laval de Québec relative-  
ment à la création et au maintien d'un institut biologique”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.  
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 219) intitulé:  
“Loi modifiant la Loi relative à l'établissement d'un institut pédagogique  
à Montréal”,  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 222) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement aux arrondissements de votation",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 3 AVRIL 1930.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 167) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle  
a été renvoyé le bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau",  
fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de  
le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle  
a été renvoyé le bill (n° 177), intitulé: "Loi modifiant l'article 398 du Code  
municipal concernant l'aide aux hôpitaux ou aux établissements de cha-  
rité", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé  
de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle  
a été renvoyé le bill (n° 178) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et  
villes concernant l'aide aux hôpitaux ou institutions charitables", fait  
rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le  
rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 181) intitulé: "Loi modifiant les articles 455 et 949 du Code civil", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 183) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 184) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'approbation, au scrutin secret, de certains règlements par les électeurs", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle

---

a été renvoyé le bill (n° 185) intitulé : “Loi modifiant la Loi de l'expropriation”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 193) intitulé: “Loi modifiant le Code civil relativement aux prêts hypothécaires”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 194) intitulé “Loi modifiant l'article 700 du Code municipal relativement à l'imposition de certaines taxes”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 196) intitulé: “Loi remplaçant les articles 75 et 760 du Code municipal”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 197) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 198) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences de mariage", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 8 h. 30 ce soir.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62),

intitulé: “Loi modifiant la Loi de fabrication du pain”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 154) intitulé: “Loi constituant en corporation la ville de Beauceville-est et modifiant la charte de la ville de Beauceville”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative, avec un bill (n° 39) intitulé: “Loi concernant l’Éducation des enfants de croyance judaïque dans l’île de Montréal”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le règle 38 soit suspendue et que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 13 de ce bill

La Chambre s’ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L’honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra à cette Chambre aussitôt qu’elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 228) intitulé: “Loi modifiant la Loi de certaines matières spéciales de procédure” pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 229) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 232) intitulé: "Loi concernant un octroi à l'université de *Bishop's College*, Lennoxville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 211) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées, relativement aux annonces dans les journaux",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 205) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant la loi des droits sur les successions",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois, sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29) intitulé: "Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les compagnies",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 2 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 35) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux enregistrements",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 38) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus concernant la réorganisation de certains départements",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 53) intitulé: "Loi modifiant la loi 3 George V, chapitre 6, accordant des pouvoirs additionnels à la Commission des eaux courantes de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 59) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 206) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Drummond et les annexant au district électoral d'Arthabaska pour toutes les fins",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 207) intitulé:  
"Loi modifiant la loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 213) intitulé:  
"Loi pourvoyant à la construction d'un pont sur la rivière des Prairies",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 215) intitulé:  
"Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire d'Arthabaska sur certains cantons dans les districts électoraux de Richmond et de Wolfe",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

---

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 223) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux résolutions  
concernant les emprunts",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 52) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi de la Législature",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en  
considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en  
comité général pour la prise en considération de la clause 6 dudit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport  
que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter  
à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette  
Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la ques-  
tion d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une  
troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième  
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée  
et

Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec, relativement à l'inspection de certains syndicats",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 221) intitulé: "Loi modifiant la Loi des paratonnerres",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill no 224) intitulé: "Loi concernant la construction d'un pont sur la baie de Gaspé",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 225) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de télégraphe",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.  
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 226) intitulé:  
 "Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages  
 vivants en captivité",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en  
 considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en  
 comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.  
 L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que  
 le travail avance et demande de siéger de nouveau.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 227) intitulé:  
 "Loi modifiant la Loi des écoles techniques",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---



---

JEUDI LE 3 AVRIL 1930.

(Séance à 8 h. 30 du soir.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélar*d Turgeon, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Daniel,*  
*Girouard,*  
*Grothé*  
*Létourneau,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Nicol,*  
*Ouellette,*  
*Pérodeau.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 158) intitulé: "Loi concernant la succession de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 160) intitulé: "Loi concernant les syndicats de la paroisse de Saint-Philippe de La-Reine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

---

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 170) intitulé: "Loi modifiant les articles 502 et 503 du Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du titre de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill en changeant le titre en celui de: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eaux municipaux", pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle  
soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que la règle 38 de cette Chambre soit suspendue pendant  
cette séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 218)  
intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la  
création de nouveaux districts électoraux", pour lequel elle demande l'agrément  
de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 220)  
intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques", pour lequel elle  
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 230)  
intitulé: "Loi accordant un octroi à la Compagnie de transport du Bas St-  
Laurent, Limitée, pour l'établissement d'un service de navigation dans le  
bas du fleuve Saint-Laurent entre la côte sud et la côte nord", pour lequel  
elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la formation en comité général pour la prise en considération du bill (n° 226) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages vivant en captivité",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que l'ordre appelant la formation de cette Chambre en comité général soit rescindé et que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 228) intitulé: "Loi modifiant la Loi de certaines matières spéciales de procédure",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 229) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

---

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 232) intitulé  
"Loi concernant un octroi à l'université de *Bishop's College*, Lennoxville",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

---

VENDREDI 4 AVRIL 1930.

(Séance à 11 h. du matin.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Daniel,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*

*Grothé,*  
*Létourneau,*  
*Martin,*  
*Nicol,*  
*Oeullette,*  
*Pérodeau.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 169) intitulé: "Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement à certains écrits faits hors de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26), intitulé: "Loi modifiant la loi des droits sur les successions", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29), intitulé: "Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les compagnies", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39), intitulé: "Loi concernant l'éducation des enfants de croyance judaïque dans l'île de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 158) intitulé "Loi concernant la succession de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160), intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Philippe de La-Reine", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 170), intitulé: "Loi modifiant les articles 502 et 503 du Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 196), intitulé: "Loi remplaçant les articles 75 et 760 du Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 20), intitulé: "Loi octroyant à sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1930 et le 30 juin 1931 et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'hon. M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendu quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 35), intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux enregistrements",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

A midi, Son Honneur l'honorable M. Henry-George Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

#### CHAP.

88— 3 Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières.

## CHAP.

- 7— 4 Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.
- 83— 5 Loi concernant la préservation de l'enfance contre la tuberculose.
- 68— 9 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux juges de paix.
- 23— 13 Loi modifiant la Loi des timbres.
- 74— 15 Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre.
- 106— 17 Loi modifiant l'article 423 du Code municipal.
- 35— 19 Loi modifiant la loi concernant le département de l'agriculture.
- 12— 22 Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, et l'acte de fiducie entre lesdites sœurs et le Trust général du Canada.
- 11— 23 Loi concernant *Verdun Protestant Hospital*.
- 28— 26 Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
- 87— 29 Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les compagnies.
- 60— 32 Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs.
- 101— 35 Loi modifiant le Code civil relativement aux enregistrements.
- 19— 38 Loi modifiant les Statuts refondus concernant la réorganisation de certains départements.
- 61— 39 Loi concernant l'éducation des enfants de croyance judaïque dans l'île de Montréal.
- 29— 40 Loi validant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt.
- 41— 42 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 24— 44 Loi modifiant la Loi des licences.
- 62— 45 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique.
- 31— 47 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
- 82— 48 Loi modifiant la Loi des unités sanitaires.
- 38— 49 Loi modifiant la Loi concernant les sociétés coopératives agricoles.
- 91— 50 Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec.
- 148— 51 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.
- 17— 52 Loi modifiant la Loi de la Législature.
- 34— 53 Loi modifiant la loi 3 George V, chapitre 6, accordant des pouvoirs additionnels à la Commission des eaux courantes de Québec.

## CHAP.

- 26— 54 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.
- 73— 55 Loi pour remplacer la Loi du paiement des pénalités.
- 30— 56 Loi modifiant la Loi de la saisine de certains bénéficiaires.
- 22— 57 Loi modifiant la Loi du contrôle du revenu.
- 72— 58 Loi modifiant la Loi des statistiques judiciaires.
- 103— 59 Loi modifiant le Code municipal.
- 47— 60 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 53— 61 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'aliénation de certaines utilités publiques.
- 94— 62 Loi modifiant la Loi de la fabrication du pain.
- 52— 63 Loi modifiant la Loi interdisant l'octroi de certaines subventions municipales.
- 79— 64 Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.
- 66— 65 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
- 90— 66 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.
- 6— 67 Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec.
- 64— 68 Loi modifiant la Loi des musées de la province.
- 14— 69 Loi concernant la création d'une commission chargée d'étudier un système d'assurance sociale pour la province.
- 55— 70 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux commissaires et aux syndics d'école.
- 81— 72 Loi modifiant la Loi de l'inspection des hôtels.
- 33— 73 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
- 77— 74 Loi modifiant la Loi de l'inspection des échafaudages.
- 110— 99 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 113— 103 Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont.
- 131— 114 Loi constituant en corporation *Beauharnois Railway Company*.
- 118— 120 Loi modifiant la charte de la ville de Chicoutimi.
- 142— 122 Loi modifiant la charte des Prévoyants du Canada.
- 58— 128 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
- 160— 136 Loi concernant les syndics de la paroisse de Sainte-Thérèse d'Amos.
- 129— 149 Loi autorisant *Last Post Fund* à posséder et maintenir un cimetière et lui accordant les droits, privilèges et concessions qui s'y rapportent.
- 135— 150 Loi modifiant la charte de *Quebec Labrador Railway Company*.
- 178— 151 Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation des biens de la *E. B. Eddy Company, Limited*.
- 121— 154 Loi constituant en corporation la ville de Beauceville-Est et modifiant la charte de la ville de Beauceville.

## CHAP.

- 133— 155 Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest.
- 132— 156 Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord.
- 153— 157 Loi modifiant la charte du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci.
- 167— 158 Loi concernant les successions de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies.
- 115— 159 Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil.
- 159— 160 Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Philippe-de-la-Reine.
- 86— 167 Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec.
- 99— 169 Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement à certains écrits faits hors de la province de Québec.
- 107— 170 Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eaux municipaux.
- 108— 174 Loi modifiant l'article 642 du Code municipal.
- 85— 175 Loi modifiant la Loi du barreau.
- 105— 177 Loi modifiant l'article 398 du Code municipal concernant l'aide aux hôpitaux ou aux établissements de charité.
- 49— 178 Loi modifiant la Loi des cités et villes concernant l'aide aux hôpitaux ou institutions charitables.
- 97— 181 Loi modifiant l'article 455 et édictant l'article 949a du Code civil.
- 25— 182 Loi modifiant la Loi des licences relativement aux hôtels.
- 51— 183 Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques.
- 48— 184 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'approbation, au scrutin secret, de certains règlements par les électeurs.
- 93— 185 Loi modifiant la Loi de l'expropriation.
- 100— 193 Loi modifiant le Code civil relativement aux prêts hypothécaires.
- 109— 194 Loi modifiant l'article 700 du Code municipal relativement à l'imposition de certaines taxes.
- 104— 196 Loi remplaçant les articles 75 et 760 du Code municipal.
- 50— 197 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 84— 198 Loi modifiant la Loi des licences de mariage.
- 46— 200 Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
- 80— 201 Loi modifiant la Loi des établissements industriels.
- 42— 202 Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec.
- 37— 203 Loi modifiant la Loi concernant les cereles agricoles.
- 36— 204 Loi modifiant la Loi concernant les sociétés d'agriculture.
- 43— 205 Loi modifiant la Loi de la chasse.
- 16— 206 Loi détachant certains lots du district électoral de Drummond et les annexant au district électoral d'Arthabaska pour toutes les fins.

## CHAP.

- 3— 207 Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.
- 27— 208 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.
- 54— 209 Loi modifiant la Loi des habitations salubres.
- 67— 210 Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district.
- 76— 211 Loi modifiant la Loi des vues animées, relativement aux annonces dans les journaux.
- 2— 213 Loi pourvoyant à la construction d'un pont sur la rivière des Prairies.
- 92— 214 Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec, relativement à l'inspection de certains syndicats.
- 65— 215 Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire d'Arthabaska sur certains cantons dans les districts électoraux de Richmond et de Wolfe.
- 20— 216 Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
- 8— 217 Loi autorisant un certain octroi à l'Université Laval de Québec relativement à la création et au maintien d'un institut biologique.
- 15— 218 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouveaux districts électoraux.
- 9— 219 Loi modifiant la Loi relative à l'établissement d'un institut pédagogique à Montréal.
- 32— 220 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
- 78— 221 Loi modifiant la Loi des paratonnerres.
- 18— 222 Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement aux arrondissements de votation.
- 56— 223 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts.
- 4— 224 Loi concernant la construction d'un pont sur la baie de Gaspé.
- 89— 225 Loi modifiant la Loi des compagnies de télégraphe.
- 45— 226 Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages vivant en captivité.
- 63— 227 Loi modifiant la Loi des écoles techniques.
- 95— 228 Loi modifiant la Loi de certaines matières spéciales de procédure.
- 70— 229 Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice.
- 5— 230 Loi accordant un octroi à la Compagnie de transport du Bas Saint-Laurent, Limitée, pour l'établissement d'un service de navigation dans le bas du fleuve Saint-Laurent entre la côte sud et la côte nord.
- 10— 232 Loi concernant un octroi à l'université de *Bishop's College*, Lennoxville.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit:

“Au nom de Sa Majeste, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

1— 20 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1930 et le 30 juin 1931, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majeste, Son Honneur le lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur don et sanctionne ce bill.”

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de clore la première session de la dix-septième Législature de la province de Québec par le discours suivant:

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Il m'est particulièrement agréable de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux lois que vous avez adoptées durant cette session qui vient de se terminer.

Des projets de loi d'une grande importance pour toutes les classes de notre population vous ont été soumis au cours de vos délibérations: projets relatifs à l'agriculture et à la colonisation; réglementation des droits sur les successions; création d'une commission composée d'économistes pour étudier les divers systèmes d'assurance sociale, de placement familial, de pension de vieillesse et autres problèmes sociaux.

A l'étude de cette législation vous avez apporté un soin et un discernement conformes aux meilleurs intérêts de notre province et je forme des vœux pour que ces lois obtiennent tous les bons résultats que vous attendez.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie d'avoir mis à la disposition de chacun de nos départements les crédits nécessaires à leur bonne administration.

---

---

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Il m'incombe de vous remercier de tout le zèle que vous avez déployé dans l'accomplissement de vos devoirs. Je prie la Providence de rendre vos travaux parlementaires fructueux, et de répandre ses bienfaits sur toute notre population.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*.

Et cette Législature est en conséquence, prorogée *sine die*.

# INDEX

DU

## SOIXANTE-QUATRIÈME VOLUME

DU

# JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

## PROVINCE DE QUÉBEC

---

20 GEORGE V, 1930

---

TROISIÈME SESSION, DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

---

### A

Adresse à l'ouverture de la session.....	5
— en réponse au discours du trôme.....	14
— grossoyée et signée par l'orateur.....	14
— présentée au lieutenant-gouverneur.....	15
Ajournement par respect pour la mémoire de l'hon. M. Amyot.....	171
“ “ “ “ “ “ “ “ Gosselin.....	16
Ajournement (Motion d'—).....	14, 20, 28, 30, 40, 58, 79, 94, 106, 115, 119, 137, 156, 171, 186, 199
Amyot—Ajournement par respect pour la mémoire de l'hon. M.....	171

---



---

**B**

- Benoît, R.-A.—Commission de greffier du conseil législatif . . . . . 2
- “ —Serment d’office de . . . . . 3
- Bibliothécaire, Production du rapport du— . . . . . 146
- Bills sanctionnés . . . . . 134, 209
- BILL:—
- A—Loi concernant l’agriculture, première lecture, *pro forma* . . . . . 7
- N° 2—Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les dames religieuses de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde et à l’entretien des détenues dans la prison des femmes de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e et 3e lectures, 115; am. acceptés, 119. Sanctionné, 130.
- N° 3—Loi pour prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 164; 2e et 3e lectures, 177. Sanctionné, 204.
- N° 4—Loi concernant les écoles d’agriculture, la construction d’entrepôts et la Société copérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 123; 2e et 3e lectures, 157. Sanctionné, 205.
- N° 5—Loi concernant la préservation de l’enfance contre la tuberculose.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 140; 2e et 3e lectures, 159. Sanctionné, 205.
- N° 6—Loi modifiant les articles 1056 et 2262 du Code civil.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e et 3e lectures, 103. Sanctionné, 130.
- N° 7—Loi concernant la Cour des jeunes délinquants et la maison de détention des jeunes délinquants à Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e et 3e lectures, 72; am. acceptés, 80. Sanctionné, 130.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 9—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux juges de paix.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 123; 2e et 3e lectures, 151; am. acceptés, 164. Sanctionné, 205.
- N° 10—Loi modifiant la Loi des coroners.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e et 3e lectures, 108. Sanctionné, 130.
- N° 11—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux jugements en séparation de biens.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 30; 2e et 3e lectures, 52. Sanctionné, 130.
- N° 12—Loi modifiant le Code civil relativement aux interdictions, aux nominations de conseils judiciaires et aux séparations de biens.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 30; 2e et 3e lectures, 52. Sanctionné, 130.
- N° 13—Loi modifiant la Loi des timbres.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 123; 2e et 3e lectures, 144. Sanctionné, 205.
- N° 14—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux dépôts et consignations.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 81; 2e et 3e lectures, 88. Sanctionné, 130.
- N° 15—Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 144. Sanctionné, 205.
- N° 16—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 81; 2e et 3e lectures, 88. Sanctionné, 131.
- N° 17—Loi modifiant l'article 423 du Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 141; 2e et 3e lectures, 159. Sanctionné, 205.
- N° 18—Loi modifiant la loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 119; 2e et 3e lectures, 128. Sanctionné, 131.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 19—Loi modifiant la loi concernant le département de l'agriculture.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 151. Sanctionné, 205.
- N° 20—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1930 et le 30 juin 1931, et pour d'autres fins du service public.  
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 204. Sanctionné, 209.
- N° 22—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de la Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, et l'acte de fiducie entre lesdites sœurs et le Trust général du Canada.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 152; am. acceptés, 164. Sanctionné, 205.
- N° 23—Loi concernant *Verdun Protestant Hospital*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 119; 2e et 3e lectures, 144. Sanctionné, 205.
- N° 24—Loi modifiant la Loi des vues animées.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e et 3e lectures, 108. Sanctionné, 131.
- N° 26—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 156; 2e et 3e lectures, 189; am. acceptés, 203. Sanctionné, 205.
- N° 29—Loi concernant les renseignements qui doivent être fournis par les compagnies.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 165; 2e et 3e lectures, 189; am. acceptés, 203. Sanctionné, 205.
- N° 30—Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 81; 2e et 3e lectures, 88. Sanctionné, 131.
- N° 32—Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs".  
—Reçu et lu une 1ère fois, 165; 2e lecture, 190; 3e lecture, 202. Sanctionné, 205.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 35—Loi modifiant le Code civil relativement aux enregistrements.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 165; 2e lecture, 190; 3e lecture, 204.  
Sanctionné, 205.
- N° 37—Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e et 3e lectures, 108. Sanctionné, 131.
- N° 38—Loi modifiant les Statuts refondus concernant la réorganisation de certains départements.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 165; 2e et 3e lectures, 191. Sanctionné, 205.
- N° 39—Loi concernant l'éducation des enfants de croyance judaïque dans l'île de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 187; am. acceptés, 203. Sanctionné, 205.
- N° 40—Loi validant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 119; 2e lecture, 129; 3e lecture, 137.  
Sanctionné, 205.
- N° 41—Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages vivant en captivité.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e et 3e lectures, 128. Sanctionné, 131.
- N° 42—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 165; 2e et 3e lectures, 191. Sanctionné, 205.
- N° 44—Loi modifiant la Loi des licences.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 149; 2e et 3 lectures, 170. Sanctionné, 205.
- N° 45—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 166; 2e et 3e lectures, 178. Sanctionné, 205.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 46—Loi ratifiant certains contrats concernant la cité de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 116; ordre de renvoi à la comm. des bills privés, rescindé et 3e lecture, 122. Sanctionné, 131.
- N° 47—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 152. Sanctionné, 205.
- N° 48—Loi modifiant la Loi des unités sanitaires.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 153; am. acceptés, 164. Sanctionné, 205.
- N° 49—Loi modifiant la Loi concernant les sociétés coopératives agricoles.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 141; 2e et 3e lectures, 160. Sanctionné, 205.
- N° 50—Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 141; 2e et 3e lectures, 160. Sanctionné, 205.
- N° 51—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 141; 2e et 3e lectures, 160. Sanctionné, 205.
- N° 52—Loi modifiant la Loi de la Législature.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 174; 2e et 3e lectures, 194; am. acceptés, 203. Sanctionné, 205.
- N° 53—Loi modifiant la loi 3 George V, chapitre 6, accordant des pouvoirs additionnels à la Commission des eaux courantes de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 166; 2e et 3e lectures, 191. Sanctionné, 205.
- N° 54—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 150; 2e et 3e lectures, 171. Sanctionné, 206.
- N° 55—Loi pour remplacer la Loi du paiement des pénalités.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 157; am. acceptés, 174. Sanctionné, 206.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 56—Loi modifiant la Loi de la saisine de certains bénéficiaires.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 158. Sanctionné,  
206.
- N° 57—Loi modifiant la Loi du contrôle du revenu.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 150; 2e et 3e lectures, 171. Sanctionné,  
206.
- N° 58—Loi modifiant la Loi des statistiques judiciaires.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 141; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné,  
206.
- N° 59—Loi modifiant le Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 166; 2e et 3e lectures, 191; am. acceptés,  
203. Sanctionné, 206.
- N° 60—Loi modifiant la Loi des cités et villes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 166; 2e et 3e lectures, 192. Sanctionné,  
206.
- N° 61—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'aliéna-  
tion de certaines utilités publiques.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 144. Sanctionné,  
206.
- N° 62—Loi modifiant la Loi de la fabrication du pain.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 176; am. acceptés,  
186. Sanctionné, 206.
- N° 63—Loi modifiant la Loi interdisant l'octroi de certaines subventions  
municipales.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 142; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné,  
206.
- N° 64—Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 155. Sanctionné,  
206.
- N° 65—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 142; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné,  
206.

---

---

**BILLS:—***(Suite)*

- N° 66—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 166; 2e et 3e lectures, 178. Sanctionné, 206.
- N° 67—Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 166; 2e et 3e lectures, 178. Sanctionné, 206.
- N° 68—Loi modifiant la Loi des musées de la province.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 167; 2e et 3e lectures, 178. Sanctionné, 206.
- N° 69—Loi concernant la création d'une commission chargée d'étudier un système d'assurance sociale pour la province.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 167; 2e et 3e lectures, 179. Sanctionné, 206.
- N° 70—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux commissaires et aux syndics d'école.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 142; 2e et 3e lectures, 162. Sanctionné, 206.
- N° 72—Loi modifiant la Loi de l'inspection des hôtels.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 167; 2e et 3e lectures, 179. Sanctionné, 206.
- N° 73—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 150; 2e et 3e lectures, 176. Sanctionné, 206.
- N° 74—Loi modifiant la Loi de l'inspection des échafaudages.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e et 3e lectures, 145. Sanctionné, 206.
- N° 75—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Cedric Hands, bachelier en droit civil, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen,  
—Reçu et lu une 1ère fois, 30; 2e lecture, 52; 3e lecture, 67. Sanctionné, 131.
- N° 76—Loi modifiant la loi constituant en corporation La Prévoyance.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 44; 2e lecture, 53; 3e lecture, 68. Sanctionné, 131

---

---

BILLS:—(Suite)

- N° 77—Loi modifiant la charte de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 44; 2e lecture, 53; 3e lecture, 68. Sanctionné, 131.
- N° 78—Loi autorisant la vente d'un certain immeuble donné à Arthur Fredette par Gédéon Fredette, père.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 30; 2e lecture, 40; 3e lecture, 56. Sanctionné, 131.
- N° 79—Loi permettant à Victor Capelovitch de changer son nom de famille de Capelovitch en celui de Cape.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 30; 2e lecture, 40; 3e lecture, 48. Sanctionné, 131.
- N° 80—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 31; 2e lecture, 40; 3e lecture, 49. Sanctionné, 131.
- N° 81—Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 31; 2e lecture, 41; 3e lecture, 61. Sanctionné, 131.
- N° 82—Loi déterminant la limite est de la ville de Bagotville.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 81; 2e lecture, 89; 3e lecture, 101; amendés, 107. Sanctionné, 131.
- N° 83—Loi modifiant la charte de "les Pères Eudistes de la province de Québec".  
—Reçu et lu une 1ère fois, 31; 2e lecture, 52; 3e lecture, 76. Sanctionné, 131.
- N° 84—Loi constituant en corporation la *Congregation Bnai Israel*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 72; 3e lecture, 85. Sanctionné, 131.
- N° 85—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Paul Allard à la pratique de la profession de chirurgie dentaire.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 45; 2e lecture, 53; 3e lecture, 68. Sanctionné, 131.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 86—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 31; 2e lecture, 41; 3e lecture, 49; am. acceptés, 58. Sanctionné, 131.
- N° 87—Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 82; 2e lecture, 89; 3e lecture, 101. Sanctionné, 131.
- N° 88—Loi ratifiant le règlement No 187, nouvelle série, de la ville de Saint-Jérôme, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Dominion Rubber Company, Limited*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 82; 2e lecture, 89; 3e lecture, 102; am. acceptés, 107. Sanctionné, 131.
- N° 89—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 45; 2e lecture, 53; 3e lecture, 67. Sanctionné, 131.
- N° 90—Loi modifiant la charte de *Montreal Trust Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 31; 2e lecture, 41; 3e lecture, 49. Sanctionne, 131.
- N° 91—Loi modifiant la charte de la *Shawinigan Water and Power Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 59; 2e lecture, 64; 3e lecture, 77. Sanctionné, 131.
- N° 92—Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 82; 2e lecture, 89; 3e lecture, 102; am. acceptés, 107. Sanctionné, 131.
- N° 93—Loi changeant le nom de famille de Frederick Gerald Abraham et d'autres personnes portant le nom d'Abraham, en celui de Charters.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 41; 3e lecture, 50. Sanctionné, 132.
- N° 94—Loi ratifiant la vente de certains lots de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 41; 3e lecture, 50; am. acceptés, 59. Sanctionné, 132.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 95—Loi modifiant la charte de la ville Lasalle.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 42; 3e lecture, 69; am. acceptés, 80. Sanctionné, 132.
- N° 96—Loi validant une vente d'immeuble par la cité de Lachine à la *Dominion Bridge Company, Limited*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 45; 2e lecture, 54; 3e lecture, 69; am. acceptés, 95. Sanctionné, 132.
- N° 97—Loi autorisant les syndics de Saint-Zéphirin de La Tuque à contracter un emprunt pour la construction d'une nouvelle église dans ladite paroisse.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 73; 3e lecture, 85. Sanctionné, 132.
- N° 98—Loi refondant la charte de la cité de Lévis.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 79; 3e lecture, 105; am. acceptés, 110. Sanctionné, 132.
- N° 99—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.  
Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 137; 3e lecture, 182; am. acceptés, 203. Sanctionné, 206.
- N° 101—Loi constituant en corporation "Les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis".  
—Reçu et lu une 1ère fois, 45; 2e lecture, 54; 3e lecture, 70. Sanctionné, 132.
- N° 102—Loi concernant *University Club of Montreal*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 42; 3e lecture, 56. Sanctionné, 132.
- N° 103—Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 82; 2e lecture, 89; 3e lecture, 139; am. acceptés, 156. Sanctionné, 206.
- N° 105—Loi modifiant la charte de "la Congrégation du Très Saint-Rédempteur".  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 42; 3e lecture, 57; am. acceptés, 61. Sanctionné, 132.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 106—Loi constituant en corporation “L’Œuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil,” à Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 42; 3e lecture, 57. Sanctionné, 132.
- N° 107—Loi constituant en corporation *St Ansgar’s Danish Evangelical Lutheran Church*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 73; 3e lecture, 86. Sanctionné, 132.
- N° 108—Loi autorisant Gédéon Fredette *et al.* à vendre certains biens substitués.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 59; 2e lecture, 65; 3e lecture, 77. Sanctionné, 132.
- N° 109—Loi concernant *Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 42; 3e lecture, 57; am. acceptés, 62. Sanctionné, 132.
- N° 110—Loi concernant la succession de Maurice Gougeon.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 73; 3e lecture, 92; am. acceptés, 95. Sanctionné, 132.
- N° 111—Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 82; 2e lecture, 90; 3e lecture, 106. Sanctionné, 132.
- N° 112—Loi concernant l’entretien de certains chemins dans le comté de Laval.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 73; 3e lecture, 92. Sanctionné, 132.
- N° 113—Loi modifiant la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e lecture, 103; 3e lecture, 113; Sanctionné, 132.
- N° 114—Loi constituant en corporation *Beauharnois Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 137; 3e lecture, 148; am. acceptés, 164. Sanctionné, 206.
- N° 116—Loi modifiant la charte de la ville de Lennoxville.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 59; 2e lecture, 65; 3e lecture, 77. Sanctionné, 132.

- 
- N° 117—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Goldberg à la pratique de la médecine, après examens.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 42; 3e lecture, 51. Sanctionné, 132.
- N° 118—Loi concernant la succession de feu Blanche-Celema *alias* Celina St-Denis.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 59; 2e lecture, 65; 3e lecture, 78; am. acceptés, 80. Sanctionné, 132.
- N° 120—Loi modifiant la charte de la ville de Chicoutimi.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 83; 2e lecture, 90; 3e lecture, 140; am. acceptés, 156. Sanctionné, 206.
- N° 121—Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 35; 2e lecture, 54; 3e lecture, 70; am. acceptés, 81. Sanctionné, 132.
- N° 122—Loi modifiant la charte des Prévoyants du Canada.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 120; 3e lecture, 135; am. acceptés, 140. Sanctionné, 206.
- N° 123—Loi ratifiant le règlement No 188 de la ville de La Tuque.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 73; 3e lecture, 86; am. acceptés, 95. Sanctionné, 132.
- N° 124—Loi constituant en corporation *Christian and Missionary Alliance in Quebec*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 73; 3e lecture, 86. Sanctionné, 132.
- N° 125—Loi modifiant la charte de l'Union Saint-Joseph de Drummondville.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 46; 2e lecture, 54; 3e lecture, 70; am. acceptés, 81. Sanctionné, 132.
- N° 126—Loi concernant la succession de feu Joseph-Arthur Villeneuve.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 43; 3e lecture, 51. Sanctionné, 132.
- N° 127—Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 43; 3e lecture, 51; am. acceptés, 59. Sanctionné, 133.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 128—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 137; 3e lecture, 149. Sanctionné, 206.
- N° 130—Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère, définissant le territoire qui constitue sa municipalité et ratifiant un règlement d'emprunt.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 46; 2e lecture, 54; 3e lecture, 71; am. acceptés, 81. Sanctionné, 133.
- N° 131—Loi ratifiant un arrangement conclu entre la cité de Shawinigan-Falls et certaines compagnies, relativement à l'évaluation de leurs biens imposables, approuvant le règlement d'emprunt No 306 de ladite cité, et lui accordant le pouvoir de rembourser les contribuables qui ont pavé des ruelles à leurs frais.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 46; 2e lecture, 55; lecture des amendements, 78; 3e lecture, 107; am. acceptés, 110. Sanctionné, 133.
- N° 132—Loi constituant en corporation la *Montreal Mutual Insurance Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 74; 3e lecture, 87. Sanctionné, 133.
- N° 133—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Hartt à la pratique du droit, après examens.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 103; 3e lecture, 114. Sanctionné, 133.
- N° 134—Loi constituant en corporation *The Pension Fund Society of the Royal Trust Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 43; 3e lecture, 58. Sanctionné, 133.
- N° 135—Loi ratifiant certains actes de vente par les exécuteurs testamentaires de la succession de feu l'honorable Joseph Masson.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 74; 3e lecture, 87; am. acceptés, 95. Sanctionné, 133.
- N° 136—Loi concernant les syndics de la paroisse de Sainte-Thérèse d'Amos.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 116; 3e lecture, 135; am. acceptés, 140. Sanctionné, 206.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 137—Loi permettant à Joseph Alvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 83; 2e lecture, 102; 3e lecture, 114. Sanctionné, 133.
- N° 138—Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 34; 2e lecture, 43; 3e lecture, 58. Sanctionné, 133.
- N° 139—Loi modifiant la charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 34; 2e lecture, 53; 3e lecture, 78. Sanctionné, 133.
- N° 140—Loi ratifiant le règlement No 54 de la municipalité du village de Masson et une résolution des commissaires d'écoles de Notre-Dame-des-Neiges-de-Masson, en date du 29 décembre, 1929.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 74; 3e lecture, 106; am. acceptés, 110. Sanctionné, 133.
- N° 142—Loi permettant à Louis Marvin Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 103; 3e lecture, 114. Sanctionné, 133.
- N° 143—Loi permettant à Saul Meyer Dobrofsky de changer son nom de famille de Dobrofsky en celui de Dorsey.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 104; 3e lecture, 115. Sanctionné, 133.
- N° 144—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Stewart Alton Robinson à la pratique de la chirurgie dentaire.”  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 74; 3e lecture, 88. Sanctionné, 133.
- N° 145—Loi validant un acte de vente consenti à J.-Arthur Gadoury.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 59; 2e lecture, 71; 3e lecture, 93; am. acceptés, 96. Sanctionné, 133.

---

---

BILLS:—(Suite)

- N° 146—Loi concernant le pont de comté appelé: “Pont Alonzo Wright”, dans le comté municipal de Hull.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 83; 2e lecture, 112; 3e lecture, 117. Sanctionné, 133.
- N° 147—Loi modifiant les lois concernant la cité de Hull.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 104; 3e lecture, 117; am. acceptés, 123. Sanctionné, 133.
- N° 148—Loi concernant la vente d’un immeuble de la succession Rhéaume.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 74; 3e lecture, 93; am. acceptés, 96. Sanctionné, 133.
- N° 149—Loi autorisant *Last Post Fund* à posséder et maintenir un cimetière et lui accordant les droits, privilèges et concessions qui s’y rattachent.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 75; 3e lecture, 136. Sanctionné, 206.
- N° 150—Loi modifiant la charte de *The Quebec Labrador Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 116; 3e lecture, 135. Sanctionné, 206.
- N° 151—Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l’évaluation et la taxation des biens de la *E. B. Eddy Company, Limited*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 115; 3e lecture, 136; am. acceptés, 140. Sanctionné, 206.
- N° 152—Loi ratifiant un contrat fiduciaire entre les commissaires du havre de Montréal, *Montreal Trust Company* et Sa Majesté le Roi.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 112; 3e lecture, 118; am. acceptés, 123. Sanctionné, 133.
- N° 153—Loi permettant à la cité de Montréal d’exempter la *Masonic Memorial Temple Corporation* de toutes taxes municipales, à Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 112; 3e lecture, 118; am. acceptés, 123. Sanctionné, 134.
- N° 154—Loi constituant en corporation la ville de Beauceville-est et modifiant la charte de la ville de Beauceville.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 153; 3e lecture, 173; am. acceptés, 187. Sanctionné, 206.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 155—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 137; 3e lecture, 148.  
Sanctionné, 207.
- N° 156—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e lecture, 138; 3e lecture, 149.  
Sanctionné, 207.
- N° 157—Loi modifiant la charte du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e lecture, 138; 3e lecture, 149.  
Sanctionné, 207.
- N° 158—Loi concernant les successions de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e lecture, 153; 3e lecture, 197;  
am. acceptés, 203. Sanctionné, 207.
- N° 159—Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 142; 2e lecture, 154; 3e lecture, 174.  
Sanctionné, 207.
- N° 160—Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Philippe de La-Reine.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 167; 2e lecture, 179; 3e lecture, 197;  
am. acceptés, 203. Sanctionné, 207.
- N° 167—Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 167; 2e lecture, 180; 3e lecture, 182.  
Sanctionné, 207.
- N° 169—Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement à certains écrits faits hors de la province de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 150; 2e lecture, 162; 3e lecture, 202.  
Sanctionné, 207.
- N° 170—Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eaux municipaux.  
(changement de titre, voir page 198)  
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e lecture, 176; 3e lecture, 198;  
am. acceptés, 203. Sanctionné, 207.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 174—Loi modifiant l'article 642 du Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e lecture, 138; 3e lecture, 156.  
Sanctionné, 207.
- N° 175—Loi modifiant la Loi du barreau.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 46; 2e lecture, 55; 3e lecture, 183.  
Sanctionné, 207.
- N° 177—Loi modifiant l'article 398 du Code municipal concernant l'aide aux hôpitaux ou aux établissements de charité.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 83; 2e lecture, 90; 3e lecture, 183. Sanctionné, 207.
- N° 178—Loi modifiant la Loi des cités et villes concernant l'aide aux hôpitaux ou institutions charitables.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 83; 2e lecture, 90; 3e lecture, 183.  
Sanctionné, 207.
- N° 179—Loi modifiant l'article 1622 du Code civil.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 84; 2e lecture, 90.
- N° 181—Loi modifiant les articles 455 et 949 du Code civil.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 98; 2e lecture, 104; 3e lecture, 184.  
Sanctionné, 207.
- N° 182—Loi modifiant la Loi des licences relativement aux hôtels.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 116; 3e lecture, 156.  
Sanctionné, 207.
- N° 183—Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 75; 3e lecture, 184.  
Sanctionné, 207.
- N° 184—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'approbation, au scrutin secret, de certains règlements par les électeurs.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 84; 2e lecture, 91; 3e lecture, 184.  
Sanctionné, 207.
- N° 185—Loi modifiant la Loi de l'expropriation.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 84; 2e lecture, 91; 3e lecture, 185; Sanctionné, 207.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 193—Loi modifiant le Code civil relativement aux prêts hypothécaires.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e lecture, 158; 3e lecture, 185.  
Sanctionné, 207.
- N° 194—Loi modifiant l'article 700 du Code municipal relativement à l'imposition de certaines taxes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 142; 2e lecture, 154; 3e lecture, 185.  
Sanctionné, 207.
- N° 196—Loi remplaçant les articles 75 et 760 du Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 168; 2e lecture, 180; 3e lecture, 185;  
am. acceptés, 204. Sanctionné, 207.
- N° 197—Loi modifiant la Loi des cités et villes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 143; 2e lecture, 154; 3e lecture, 186.  
Sanctionné, 207.
- N° 198—Loi modifiant la Loi des licences de mariage.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 168; 2e lecture, 180; 3e lecture, 186.  
Sanctionné, 207.
- N° 200—Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 143; 2e et 3e lectures, 162; am. accep-  
tés, 174. Sanctionné, 207.
- N° 201—Loi modifiant la Loi des établissements industriels.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 145. Sanctionne,  
207.
- N° 202—Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e et 3e lectures, 177. Sanctionné,  
207.
- N° 203—Loi modifiant la Loi concernant les cercles agricoles.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 159. Sanctionné,  
207.
- N° 204—Loi modifiant la Loi concernant les sociétés d'agriculture.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 159. Sanctionné,  
207.
- N° 205—Loi modifiant la Loi de la chasse.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 150; 2e et 3e lectures, 188. Sanctionné,  
207.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 206—Loi détachant certains lots du district électoral de Drummond et les annexant au district électoral d'Arthabaska pour toutes les fins.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 168; 2e et 3e lectures, 192. Sanctionné, 207.
- N° 207—Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 168; 2e et 3e lectures, 193. Sanctionné, 208.
- N° 208—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 143; 2e et 3e lectures, 170. Sanctionné, 208.
- N° 209—Loi modifiant la Loi des habitations salubres.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 143; 2e et 3e lectures, 170. Sanctionné, 208.
- N° 210—Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e et 3e lectures, 177. Sanctionné, 208.
- N° 211—Loi modifiant la Loi des vues animées, relativement aux annonces dans les journaux.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 143; 2e et 3e lectures, 188. Sanctionné, 208.
- N° 213—Loi pourvoyant à la construction d'un pont sur la rivière des Prairies.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 168, 2e et 3e lectures, 193. Sanctionné, 208.
- N° 214—Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec, relativement à l'inspection de certains syndicats.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 174; 2e et 3e lectures, 195. Sanctionné, 208.
- N° 215—Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire d'Arthabaska sur certains cantons dans les districts électoraux de Richmond et de Wolfe.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 169; 2e et 3e lectures, 193. Sanctionné, 208.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 216—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 143; 2e et 3e lectures, 170. Sanctionné, 208.
- N° 217—Loi autorisant un certain octroi à l'Université Laval de Québec relativement à la création et au maintien d'un institut biologique.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 169; 2e et 3e lectures, 180. Sanctionné, 208.
- N° 218—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouveaux districts électoraux.  
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 199. Sanctionné, 208.
- N° 219—Loi modifiant la Loi relative à l'établissement d'un institut pédagogique à Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 169; 2e et 3e lectures, 180. Sanctionné, 208.
- N° 220—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.  
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 199. Sanctionné, 208.
- N° 221—Loi modifiant la Loi des paratonnerres.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 175; 2e et 3e lectures, 195. Sanctionné, 208.
- N° 222—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement aux arrondissements de votation.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 169; 2e et 3e lectures, 181. Sanctionné, 208.
- N° 223—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 169; 2e et 3e lectures, 194. Sanctionné, 208.
- N° 224—Loi concernant la construction d'un pont sur la baie de Gaspé.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 175; 2e et 3e lectures, 195. Sanctionné, 208.
- N° 225—Loi modifiant la Loi des compagnies de télégraphe.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 175; 2e et 3e lectures, 195. Sanctionné, 208.

BILLS:—(*Suite*)

N° 226—Loi modifiant la Loi de la chasse relativement aux animaux sauvages vivant en captivité.

—Reçu et lu une 1ère fois, 175; 2e lecture, 196; 3e lecture, 200. Sanctionné, 208.

N° 227—Loi modifiant la Loi des écoles techniques.

—Reçu et lu une 1ère fois, 175; 2e et 3e lectures, 196. Sanctionné, 208.

N° 228—Loi modifiant la Loi de certaines matières spéciales de procédure.

—Reçu et lu une 1ère fois, 187; 2e et 3e lectures, 200. Sanctionné, 208.

N° 229—Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice.

—Reçu et lu une 1ère fois, 188; 2e et 3e lectures, 200. Sanctionné, 208.

N° 230—Loi accordant un octroi à la Compagnie de transport du Bas St-Laurent, Limitée, pour l'établissement d'un service de navigation dans le bas du fleuve Saint-Laurent entre la côte sud et la côte nord.

—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 199. Sanctionné, 208.

N° 232—Loi concernant un octroi à l'université de *Bishop's College*, Lennoxville.

—Reçu et lu une 1ère fois, 188; 2e et 3e lectures, 201. Sanctionné, 208.

Bouchard, T.-D., L'hon. M.—Orateur de l'Assemblée législative. . . . . 4

Bryson, L'hon. M.—présente un bill (A) . . . . . 7

“ “ —président temporaire. . . . . 99, 105, 109, 113, 117, 121

## C

Chemins de fer.—Statistiques et dépenses. . . . . 21

## COMMISSIONS:

— BIBLIOTHÈQUE. . . . . 15

— BILLS PRIVÉS. . . . . 15

— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Turgeon président. . . . . 28

COMMISSIONS:—(*Suite*)

— CHEMINS DE FER.....	15
— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Bryson président.....	25
— COMPTES CONTINGENTS.....	15
— “ “ 1er rapport,— L'hon. M. Nicol, président.....	27
— “ “ 2e rapport.....	99
— “ “ 3e “.....	173
— IMPRESSIONS.....	15
— LÉGISLATION.....	15
— “ 1er rapport,—L'hon. M. Champagne président.....	26
— MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant la bibliothèque.....	20
— MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant les impressions.....	21
— ORDRES PERMANENTS ( <i>concernant les pétitions</i> ).....	15
— “ “ —1er rapport — L'hon. M. Choquette président.....	25
— “ “ —2e “.....	35
— “ “ —3e “.....	47
— “ “ —4e “.....	66
— “ “ —5e “.....	100
— “ “ —6e “.....	109
— “ “ —7e “.....	121
— “ “ —8e “.....	134
— “ “ —9e “.....	147
— “ “ —10e “.....	155
— “ “ —11e “.....	172
— “ “ —Pétitions irrégulières renvoyées à la.....	20, 24
— Usages, coutumes et privilèges.....	12
— SALLE DE LECTURE.....	15
— “ “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Roberge président....	27
Comptes du Conseil législatif.....	27, 99, 173

**D**

Daniel, L'hon. M.—Commission.....	11
-----------------------------------	----

Déboursés du Conseil législatif.....	43
Dépenses et statistiques des chemins de fer.....	21
Discours de Trône prononcé à l'ouverture de la session.....	5
“    “    rapporté et impression ordonnée.....	12
“    “    —Prise en considération proposée et résolue.....	12
“    “    —Réponse.....	14
“    “    prononcé à la prorogation.....	209
Droits civils de la femme (rapp. de la Commission des).....	154

## E

État des statistiques et des dépenses des chemins de fer.....	21
---	----

## F

Femme.—Droits civils de la—(Commission des—).....	154
---	-----

## G

Gosselin, L'hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire de....	16
Greffier du conseil législatif—Commission.....	2
“    “    “    —Serment d'office.....	3

## I

Imprimeur du Roi (rapport de l').....	12
---------------------------------------	----

## L

Lieutenant-gouverneur (Le) prononce le discours du trône.....	5
“    “    —Message portant le rapport de l'imprimeur du Roi.....	12
“    “    sanctionne les bills.....	134, 209
“    “    —Son discours de prorogation.....	206

**N**

Nicol, L'hon. M.—Commission.....	9
“ “ seconde l'adresse.....	14

**O**

Orateur (L')—Absence de.....	99, 105, 109, 113, 117, 121
“ fait rapport du discours du trône.....	12
“ produit un état des déboursés du Conseil législatif.....	43
“ produit un message du gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.....	12
“ produit le rapport du bibliothécaire de la législature..	146
“ proroge la session au nom du lieutenant-gouverneur....	210
“ Choix de — de l'Assemblée législative.....	4
Ouverture de la session.....	1

**P**

Pérodeau, L'hon. M.—Commission.....	7
“ produit des états des statistiques et des dépenses des chemins de fer.....	21
“ produit rapports de la commission des droits civils de la femme.....	154

**PÉTITIONS:—**

N° 1—Du Rév. J.-D. Williams et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Christian & Missionary Alliance in Quebec.  
—Présentée, 13; irrégulière, 19; régularisée, 38; lue, 39; rapportée, 47.

N° 2—Du Rév. John-M. Jensen et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de St. Ansgar's Danish Evangelical Lutheran Church in Quebec.  
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 25.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 3—De Cedric Hands, demandant son admission au barreau, après examen.  
—Présentée, 13; irrégulière, 20; régularisée, 38; lue, 39; rapportée, 47.
- N° 4—De Joseph Dinovitzer et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Congrégation Bnaï Israël.  
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 5—De Robert-P. Jellett et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "The Pension Fund Society of the Royal Trust Company".  
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 6—De Willie Fredette et autres, demandant l'autorisation de vendre un certain immeuble substitué.  
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 7—De Paul Allard, demandant l'autorisation d'exercer sa profession de dentiste dans la province de Québec.  
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 36.
- N° 8—De dame Claudia Beaulieu et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de Les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Lévis.  
—Présentée, 13; irrégulière, 20; régularisée, 38; lue, 39; rapportée, 47.
- N° 9—De Joseph Allard, demandant la ratification d'un certain acte de vente se rapportant aux lots 93 et 94 de Saint-Nicolas.  
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 10—Des RR. PP. Eudistes de la Province de Québec, demandant des amendements à leur charte.  
Présentée, 13; irrégulière, 20; régularisée, 38; lue, 39; rapportée, 48.
- N° 11—De la Quebec and Western Railway Company, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 13; irrégulière, 20; régularisée, 39; lue, 39; rapportée, 48.
- N° 12—De la ville de Saint-Jérôme, demandant la ratification d'un règlement adopté le 19 août 1929 concernant l'évaluation des propriétés de la Dominion Rubber Company Limited.  
—Présentée, 14; lue, 19; rapportée, 36.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 13—De Lia St-Denis, demandant la confirmation de certaines ventes de propriétés léguées par dame Blanche-Céline St-Denis.  
—Présentée, 14; irrégulière, 20; régularisée, 38; lue, 40; rapportée, 48.
- N° 14—De l'Anglo-Canadian Insurance Corporation, Limited, demandant la ratification et la validation de certaines résolutions de ses directeurs et certains autres privilèges.  
—Présentée, 14; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 15—D'Israël Dupré et autres demandant une extension de pouvoirs des exécuteurs testamentaires de la succession de J.-Arthur Villeneuve.  
—Présentée, 14; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 16—De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte et l'autorisation de contracter un emprunt.  
—Présentée, 14; irrégulière, 20; régularisée, 38; lue, 40; rapportée, 48.
- N° 17—De l'Association d'Assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal, demandant des amendements à sa charte et un changement de nom en celui de "L'Assurance Mutuelle des fabriques de Montréal".  
—Présentée, 14; irrégulière, 20; régularisée, 38; lue, 40; rapportée, 48.
- N° 18—De La Prévoyance, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 14; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 19—De la Cité de Lachine, demandant la validation d'une vente d'immeubles par elle faite à la Dominion Bridge Company Limited.  
—Présentée, 14; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 20—De la ville Lasalle, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 14; lue, 19; rapportée, 26.
- N° 21—De J.-N. Cabana et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Montreal Mutual Insurance Company.  
—Présentée, 14; lue, 19; rapportée, 26.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 22—De la James MacLaren Company, Limited, demandant la ratification du règlement N° 54 du village de Masson et la ratification d'une résolution des commissaires d'écoles de N.-D.-des-Neiges de Masson.  
—Présentée, 17; lue, 22; rapportée, 36.
- N° 23—De la cité de Hull, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 17; lue, 22; rapportée, 36.
- N° 24—Des Prévoyants du Canada, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 17; lue, 22; rapportée, 36.
- N° 25—De la cité d'Outremont, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 17; lue, 22; rapportée, 36.
- N° 26—D'Eugène Labelle et autres, demandant le changement de certaines dispositions du testament de feu Eusèbe Labelle.  
—Présentée, 17; lue, 22; rapportée, 36.
- N° 27—De Dame Régina Gougeon et autres, demandant l'autorisation de contracter un emprunt.  
Présentée, 17; lue, 22; rapportée, 36.
- N° 28—De F.-X. Décarie et autres, demandant l'imposition de certaines obligations à la cité de Montréal.  
—Présentée, 17; lue, 22; rapportée, 36.
- N° 29—De la municipalité du comté de Laval, demandant l'autorisation de prendre à sa charge l'entretien de certains chemins moyennant la contribution de toutes les municipalités dudit comté.  
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 36.
- N° 30—De la Congrégation du Très Saint-Rédempteur demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 36.
- N° 31—D'Adrien Lepage et autres, demandant l'augmentation de la pension qu'ils reçoivent de la cité de Montréal.  
—Présenté, 17; lue, 23; rapportée, 36.
- N° 32—Du Bureau central des écoles protestantes de Montréal, demandant certains pouvoirs pour les bureaux locaux sous sa juridiction.  
—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 36.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

N° 33—De la Shawinigan Water & Power Company, demandant des amendements à sa charte.

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 36.

N° 34—De la St. Francis Valley Railway Company, demandant des amendements à sa charte.

—Présentée, 18; lue, 23.

N° 35—Des commissaires d'écoles catholiques de Québec, demandant l'autorisation d'effectuer un emprunt.

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 36.

N° 36—De la cité de Grand'Mère, demandant des amendements à sa charte.

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.

N° 37—De la Commission métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.

N° 38—De la ville de Saint-Laurent, demandant des amendements à sa charte.

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.

N° 39—De dame G.-H. Matthews et autres demandant des amendements concernant la succession de feu John Pratt.

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.

N° 40—D'Adolphe Lemay et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "l'Association des Directeurs de Funérailles de la province de Québec".

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.

N° 41—De l'Association des optométristes-opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte.

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.

N° 42—De la Montreal Trust Company, demandant des amendements à sa charte.

—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.

N° 43—De la paroisse de Saint-Zéphirin de la Tuque, demandant l'autorisation de contracter un emprunt.

—Présentée, 18; irrégulière, 24; régularisée, 38; lue, 40; rapportée, 48.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 44—De l'Union Saint-Joseph de Drummondville, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.
- N° 45—De la ville de Bagotville, demandant la détermination de sa limite est.  
—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.
- N° 46—De R.-O. Swezey et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Beauharnois Railway Company.  
—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.
- N° 47—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 18; irrégulière, 24; régularisée, 38; lue, 40; rapportée, 48.
- N° 48—De l'Alma & Jonquière Railway Company, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.
- N° 49—De la ville de La Tuque, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.
- N° 50—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 67.
- N° 51—De Joseph Goldberg, demandant son admission à l'exercice de la médecine, après examen.  
—Présentée, 18; lue, 23; rapportée, 37.
- N° 52—De l'abbé G.-E. Chapleau et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom d'"Œuvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil".  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 37.
- N° 53—De Victor Capelovitch, demandant le changement de son nom en celui de Cape.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 37.
- N° 54—De J.-A. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsay.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 100.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 55—De L.-M. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsey.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 100.
- N° 56—De S.-M. Dobrofsky, demandant que son nom soit changé en celui de Dorsey.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 100.
- N° 57—De la cité de Shawinigan-Falls, demandant la ratification d'une entente avec certaines compagnies industrielles et l'autorisation de faire des emprunts.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 37.
- N° 58—De la cité de Lévis, demandant la révision et la refonte de sa charte.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 37.
- N° 59—De la Quebec Labrador Railway Company, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 18; irrégulière, 24; régularisée, 39; lue, 40; rapportée, 101.
- N° 60—Des Rentiers de l'Avenir, demandant des amendements à leur charte.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 37.
- N° 61—De dame Honorine Mélançon, demandant la ratification des titres de l'immeuble 231 de Saint-Jérôme.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 67.
- N° 62—De Raymond Masson et autres, demandant la ratification d'un certain acte de vente par les exécuteurs testamentaires de la succession Masson.  
—Présentée, 18; lue, 24; rapportée, 37.
- N° 63—De l'University Club of Montreal, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 19; lue, 24; rapportée, 37
- N° 64—De S.-A. Robinson, demandant son admission à l'exercice de la profession de dentiste, après examen.  
—Présentée, 19; lue, 24; rapportée, 67.

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 65—De la ville de Lennoxville, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 19; lue, 24; rapportée, 37.
- N° 66—De J.-Arthur Gadoury, demandant la validation d'un certain acte de vente du 12 avril 1911.  
—Présentée, 19; lue, 24; rapportée, 67.
- N° 67—De la ville Laval-des-Rapides, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 19; irrégulière, 24; régularisée, 38; lue, 40; rapportée, 48.
- N° 68—De F.-G. Abraham et autres, demandant que leur nom soit changé en celui de Charters.  
—Présentée, 22; lue, 29; rapportée, 38.
- N° 69—De la ville de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 22; lue, 30; rapportée, 38.
- N° 70—De Gédéon Fredette fils et autres, demandant l'autorisation de vendre certains biens.  
—Présentée, 29; lue, 35; rapportée, 48.
- N° 71—De Maurice Hartt, demandant son admission au barreau, après examen.  
Présentée, 29; lue, 35; rapportée, 48.
- N° 72—De la Société S.-Jean-Baptiste de Québec, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 29; lue, 35; rapportée, 48.
- N° 73—Des syndics de la paroisse de S.-Thérèse-d'Amos, demandant la ratification d'un certain acte de cotisation et l'autorisation de tenir compte de certains démembrements dans leurs révisions à venir.  
—Présentée, 29; irrégulière, 35; lue, 44; rapportée, 67.
- N° 74—Du Last Post Fund, demandant l'autorisation de posséder et d'exploiter un cimetière et certains autres privilèges.  
—Présentée, 29; lue, 35; rapportée, 48

---

---

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 75—De la E.-B. Eddy Company, Limited, demandant la ratification d'une certaine commutation de taxes.  
—Présentée, 61; lue, 66; rapportée, 110.
- N° 76—De la Masonic Memorial Temple Corporation, demandant une exemption de taxes municipales dans la cité de Montréal.  
—Présentée, 66; lue, 76; rapportée, 110.
- N° 77—Des commissaires du port de Montréal, demandant la ratification d'un acte de fidéi-commis entre eux, la Montreal Trust Company et Sa Majesté le Roi.  
—Présentée, 66; lue, 76; rapportée, 110.
- N° 78—De J.-H. Desrochers et autres, demandant la constitution d'un certain territoire en corporation de ville sous le nom de Beauceville-Est.  
—Présentée, 76; lue, 80; rapportée, 147.
- N° 79—De la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 76; irrégulière, 80; lue, 122; rapportée, 134.
- N° 80—De la compagnie de chemin de fer Montréal & Sud-Ouest, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 76; irrégulière, 80; lue, 122; rapportée, 134.
- N° 81—Du Refuge de Notre-Dame-de-la-Merci, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 95; lue, 99; rapportée, 122.
- N° 82—De la corporation du comté de Hull, demandant l'autorisation d'assumer certains travaux faits au "pont Alonzo Wright", etc.  
—Présentée, 99; lue, 105; rapportée, 110.
- N° 83—De la cité de Longueuil, demandant des amendements à sa charte.  
—Présentée, 109; irrégulière, 113; lue, 121; rapportée, 148.
- N° 84—De Francis-M. O'Reilly et autres, demandant la nomination d'un administrateur des successions de Thomas O'Reilly et de dame Mary Gillies.  
—Présentée, 134; lue, 139; rapportée, 147.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

N° 85—Des syndics de S.-Philippe-de-la-Reine, demandant la ratification de l'homologation faite par les commissaires civils pour l'érection des paroisses le 30 juillet 1929.

—Présentée, 139; irrégulière, 147; régularisée, 155; lue, 156; rapportée, 172.

Prorogation..... 210

**R**

Règle 34 suspendue..... 38, 39, 122, 155  
 “ 38 “ ..... 120, 187, 199, 204  
 “ 46 “ ..... 110, 22, 147, 172  
 “ 48 “ ..... 17, 22, 29, 61, 66, 76, 95, 99, 109, 134, 139

Réponse au discours du trône..... 14

**S**

Sanctions des bills..... 134, 209

Statistiques et dépenses des chemins de fer..... 21

**T**

Thériault, L'hon. M.—Commission..... 8

“ “ propose l'adresse..... 14

Turgeon, L'hon. M.—*Voir* Orateur.